
ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédures de vote

Pour recommandation	COMITE DES FINANCES 325 ^e réunion 17 juin 2009	Majorité simple des États membres représentés et présents lors du vote et au moins 51% des contributions de tous les États membres
Pour approbation	CONSEIL 151 ^e Session 19 juin 2009	Majorité simple des États membres représentés et présents lors du vote

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil et au Conseil d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2008 et de donner quitus au Conseil d'administration de la Caisse de pensions.

CAISSE DE PENSIONS

Rapport annuel et États financiers 2008

vérification effectuée par deux représentants de la
COUR DES COMPTES D'ITALIE
CORTE DEI CONTI

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

CAISSE DE PENSIONS

Rapport annuel et États financiers

2008

Ce rapport est publié conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS - International Public Sector Accounting Standards) et aux Statuts et Règlements de la Caisse de pensions.

Adresse postale :

Caisse de pensions du CERN
CH-1211 Genève 23

Site Internet :

<http://cern.ch/Pensions>



À l'avant-plan, une vue de l'immeuble du 40 bd Malesherbes à Paris, acquis en juillet 2008.
Cet immeuble, intégralement loué, représente une surface locative de 2767 m² et
comporte des espaces de bureaux, des boutiques et un café.

SOMMAIRE

PREFACE DU PRESIDENT	1
I. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CAISSE	2
II. EFFECTIFS	5
III. GESTION DES ACTIFS ET PERFORMANCE	10
IV. RÉSULTATS À LONG TERME	21
V. ÉTATS FINANCIERS 2008 ET BUDGET 2009 DE LA CAISSE DE PENSIONS	24
VI. ÉTATS FINANCIERS	27
1.1. État de la situation financière	27
1.2. État de la performance financière	28
1.3. Tableaux des flux de trésorerie	29
1.4. État des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations	29
VII. INFORMATION GÉNÉRALE	30
VIII. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	31
IX. GESTION DU RISQUE FINANCIER	36
X. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS DÉTERMINANTS	43
XI. TRANSITION AUX IPSAS	44
XII. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	50
XIII. CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DES COMPTES	57

ANNEXES :

- I. RAPPORT DE L'ACTUAIRE CONSEIL SUR L'ANNÉE 2008**
- II. COMPOSITION DES ORGANES DE LA CAISSE EN 2008**
- III. GROUPES DE TRAVAIL**
- IV. MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE EN 2008**
- V. DÉFINITIONS**

PRÉFACE DU PRÉSIDENT

Pour la Caisse de pensions du CERN comme pour d'autres caisses de pension, la crise financière actuelle est une grave source de préoccupation. En 2008, les actifs du fonds ont subi de plein fouet les effets de la crise économique et financière. La performance annuelle atteint -19,3%, suite au recul des marchés boursiers mondiaux. Cette performance est inférieure à la moyenne des caisses suisses de pension. Toutefois, à 2,1%, le rendement annuel moyen de la Caisse de pensions du CERN, considéré à un horizon de 5 ans, reste supérieur à celui de ses pairs (1,3%). Tout au long de son existence, la Caisse de pensions du CERN a traversé des cycles économiques et financiers qui ont eu sur ses actifs une influence tantôt négative, tantôt positive.

Je souhaite rassurer d'emblée le personnel du CERN et de l'ESO, de même que les bénéficiaires : la capacité de la Caisse à exécuter les paiements des prestations de retraite à court et moyen terme est absolument intacte. La sous-capitalisation actuelle de la Caisse ne signifie pas que l'institution est insolvable, mais doit plutôt être considérée comme un indicateur de sa capacité présente à honorer ses obligations futures. Ces obligations, par nature, concernent le long terme. Des mesures sont déjà à l'examen pour résoudre les questions qui se posent. En particulier, le Conseil d'administration de la caisse de pensions (CACP) se penche sur les questions de la solvabilité à long terme et de la garantie des prestations. Le Conseil du CERN adoptera les mesures qui s'imposent pour assurer la viabilité à long terme de la Caisse après concertation avec toutes les parties concernées.

La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance pour la Caisse de pensions s'est poursuivie sans relâche en 2008. Une étape majeure a d'ailleurs été franchie avec la mise en place d'un nouveau Comité de placement. Le Code de déontologie de la Caisse de pensions a également été soumis au Conseil du CERN, et approuvé en décembre 2008. Le présent rapport annuel décrit en détail les autres activités des organes de gestion de la Caisse de pensions.

Les états financiers du rapport annuel ont été préparés et sont présentés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS). Tant la structure que le contenu du rapport ont donc radicalement changé par rapport aux versions précédentes. Nous espérons que le lecteur appréciera tant la logique suivie que la transparence accrue de l'information. Ce rapport présente une autre première : la Caisse de pensions a subi une vérification spécialisée complémentaire en application d'une décision du Conseil du CERN. Ces initiatives se sont avérées tout à fait satisfaisantes ; elles sont de nature à renforcer la confiance à l'égard de la gestion prudente des actifs de la Caisse.

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à l'Administrateur de la Caisse et à tous les membres de son équipe pour leur travail assidu durant l'année, ainsi qu'aux membres du « précédent » Comité de placement, du Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP) et du Comité de placement de la Caisse de pensions (CPCP) pour leur enthousiasme et pour leur participation active aux activités des organes.

J'aimerais conclure sur une note personnelle. L'exercice écoulé, remarquable à plus d'un titre, aura été une rude épreuve pour toutes les personnes impliquées dans la gestion de la Caisse. Je peux toutefois assurer chaque membre et chaque bénéficiaire de notre engagement total envers la réussite de leur Caisse de pensions.

En conclusion de cette préface, j'aimerais souligner, comme l'indique l'actuaire dans son rapport, que « la situation de la Caisse à une date donnée ne permet pas de tirer des conclusions sur son équilibre financier à long terme. Seules des projections effectuées en caisse ouverte d'après plusieurs combinaisons d'hypothèses portant sur une durée donnée (20 ou 30 ans) fournissent des résultats exploitables dans ce contexte. Ce n'est que par le recours à des modèles projectifs distincts qu'il est possible de mesurer l'incidence respective de différents facteurs (évolution de l'effectif cotisant, adaptation des traitements et des pensions, fréquence des départs anticipés, rendement, longévité, etc.) sur l'équilibre financier futur de la Caisse ».

F. Ferrini

I. ACTIVITES DES ORGANES DE LA CAISSE

Le CERN a établi un fonds de pensions séparé (la Caisse) sans personnalité juridique distincte. La Caisse détient en dépôt des actifs qui doivent être administrés au seul bénéfice des assurés et des bénéficiaires actuels du régime. Toutes les affaires de politique générale en rapport avec la gestion de la Caisse sont du ressort du Conseil d'administration de la Caisse de pensions, qui rend compte directement au Conseil des États membres du CERN. Le Conseil d'administration est appuyé dans son travail par un Comité de placement et par un Administrateur, auxquels il a confié la charge de gérer les actifs dans le cadre de l'allocation stratégique.

La Caisse de pensions du CERN se fonde sur le principe des prestations définies. Les bénéficiaires perçoivent les prestations auxquelles ils ont droit en vertu des Statuts de la Caisse de pensions. Les droits aux prestations de pension ne sont donc pas directement affectés par la crise financière ni par la situation économique actuelles. Cela étant, l'adaptation des pensions au coût de la vie n'est pas automatique ; elle tient compte, selon la méthode appliquée depuis 2006, de la situation financière de la Caisse.

L'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (European Southern Observatory - ESO) participe à la Caisse de pensions du CERN. Chaque organisation garantit les prestations acquises grâce au système.

1.1. Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP)

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en 2008. À la fin de l'année, il a approuvé à l'unanimité un document recommandant la désignation de M. R. Balfe en remplacement de M. P. Lambert, démissionnaire. M. R. Balfe a été membre du Parlement européen de 1979 à 2004 et occupe actuellement la position de Président du Comité des pensions des parlementaires européen. Il s'agit d'une personnalité reconnue dans le monde de la prévoyance et l'intérêt qu'il porte à ces questions lui vaut d'être souvent sollicité par ce dernier. Suite à l'approbation par le conseil de la composition du Comité de placement en décembre, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions, en prévision des activités futures du Comité de placement, a nommé M. S. Lettow Président du Comité de Placement et Mme. D. Duret, membre de ce même comité.

Les quatre groupes de travail mis en place par le CACP en 2007 ont poursuivi leurs travaux en 2008.

Le groupe de travail n°1 est chargé de la révision du chapitre I, section 2 des Statuts de la Caisse, et ses travaux ont considérablement progressé. Cependant, au vu du nombre et de la complexité des articles à modifier, il lui faudra encore du temps pour parachever sa tâche. Le groupe a terminé le volet relatif à la composition du Comité de placement et au code de déontologie. Il a également poursuivi ses travaux sur le statut du personnel de la Caisse, sur les règles de fonctionnement du CACP et du Comité de placement, et sur la mise en place d'un nouveau système de contrôle interne.

Le Groupe de travail n°2, qui a pour tâche de définir la politique et les principes de financement de la Caisse de pensions, progresse régulièrement. L'actuaire a été invité à élaborer des scénarios visant à atteindre un degré de couverture donné à la fin d'une période prévisionnelle donnée, selon différentes hypothèses de taux d'intérêt technique et du niveau de capitalisation nécessaire pour couvrir l'éventualité d'une indexation future. Un rapport préliminaire sur l'importante question de la capitalisation intégrale et sur la stratégie de financement est attendu d'ici fin 2009.

Au groupe de travail n°3 a été confiée la sélection des experts du Comité de placement. Grâce à ses travaux, le CACP a été en mesure de désigner Mme Susanne Haury von Siebenthal, Chief Investment Officer de la Caisse de pensions Publica à Berne, et M. Stewart Colley, ancien directeur de la Caisse de pensions de British Steel à Londres, en tant que nouveaux experts du Comité. Il convient de relever que ces deux experts externes bénéficient d'une grande expérience en matière de gestion institutionnelle et bénéficient d'une totale indépendance à l'égard de toute institution financière ou de tout groupe financier.

Le groupe de travail n°4, notamment responsable de la sélection d'un nouveau directeur général, a présélectionné plusieurs candidats à la fin de l'année 2008 et soumis une recommandation au Conseil d'administration de la Caisse de pensions à l'issue d'une série d'entretiens. Une proposition de nomination du candidat sélectionné sera soumise au Conseil en juin 2009.

Au plan actuariel, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a décidé de soumettre l'examen de la situation actuarielle au 1^{er} janvier 2007 aux organes de gestion du CERN, en même temps qu'une note explicative présentant les changements intervenus par rapport à l'examen et aux recommandations précédents. À cet égard, le CACP a entériné la recommandation de l'actuaire visant à augmenter de 0,76% le taux de cotisation afin d'obtenir pour la fin de la période de projection un degré de couverture équivalent au degré de couverture initial, conformément à la décision prise par le Conseil en 2002. Dans sa note explicative adressée aux organes de gestion du CERN, le CACP a également souligné qu'à ses yeux, l'étude de la politique et des principes de financement confiée au groupe de travail n°2 doit englober une actualisation approfondie de l'approche actuarielle utilisée jusqu'ici.

En cours d'année, le CACP a également approuvé pour la Caisse de pensions un code de déontologie qui s'inspire de la nouvelle charte des Caisses de pension suisses proposée par l'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance) et du code d'éthique du Chartered Financial Analyst Institute applicable aux membres des organes de caisses de pension. Ce code, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 après son approbation par le Conseil le 12 décembre 2008, s'applique au personnel de la Caisse, aux membres de ses organes et à ses prestataires de services externes. Il peut être consulté sur le site Internet de la Caisse (rubrique « Statuts »).

Le CACP a également approuvé la nouvelle allocation stratégique des actifs, également soumis en juin aux organes du CERN.

À cet égard, le CACP a rappelé que la nouvelle allocation vise avant tout une amélioration du profil de risque de la Caisse par une réduction de la volatilité du portefeuille, grâce à des investissements dans des classes d'actifs à moindre volatilité telles que l'immobilier et les stratégies de performance absolue.

Lors de sa session de juin 2008, le Conseil a approuvé la nouvelle allocation stratégique des actifs, pris note des résultats de l'étude actuarielle triennale et décidé de reporter toute décision d'assainissement de la Caisse jusqu'à la présentation du résultat des travaux du Groupe de travail n°2 par le CACP.

Conformément aux calculs présentés par l'actuaire lors de la dernière étude actuarielle basée sur la situation au 1^{er} janvier 2007, le facteur de sous-indexation applicable à l'indice des prix à la consommation à Genève d'août à août de chaque année entre 2008 et 2010 est de 81,2%. L'actuaire actualisera ce facteur lors de la prochaine étude triennale d'après la situation à fin 2009/début 2010. Le nouveau facteur s'appliquera aux prestations payées à compter de 2011.

Le CACP a également pris les décisions suivantes :

- Désignation de PricewaterhouseCoopers en tant qu'auditeur externe spécialisé, conformément aux mesures de gouvernance nouvelles décidées par le Conseil du CERN ;
- Adoption des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Lorsqu'il n'existe pas de normes IPSAS appropriées, application des normes IAS/IFRS pertinentes.

S'agissant de la situation financière de la Caisse de pensions du CERN, le CACP a pris note de l'évolution des actifs au cours de l'année. En dépit des circonstances financières et économiques exceptionnelles, le CACP reste convaincu que les régimes capitalisés continuent d'offrir, sur le long terme, une solution appropriée et efficace pour la constitution d'une épargne institutionnelle. En effet, une part importante des actifs utilisés pour payer les pensions a été générée par les investissements effectués il y a plusieurs années.

1.2. Le Comité de placement de la Caisse de pensions (CPCP)

Le Comité de placement s'est réuni à 7 reprises en 2008, y compris la réunion commune avec le CACP. En 2008, la nouvelle structure de gouvernance a été mise en œuvre permettant au Comité, en fin d'année, de siéger dans sa nouvelle composition. M. S. Lettow a succédé à M. F. Ferrini à la présidence du Comité et deux experts externes, Mme S. Haury von Siebenthal et M. S. Colley ont rejoint le Comité. Les membres du Comité de Placement selon l'ancienne formule ont été invités à participer aux réunions jusqu'en octobre.

Sur le plan des investissements, le Comité de placement a élaboré la nouvelle allocation stratégique des actifs, que le Conseil du CERN a approuvée en juin. L'administration a par ailleurs régulièrement informé le CPCP de l'évolution des marchés, tout particulièrement à la lumière de la crise du crédit et de ses conséquences pour la Caisse. S'agissant des gérants d'actifs, le Comité de placement a décidé de mettre fin au mandat confié à Legg Mason (Actions États-Unis) et d'en investir le produit dans un mandat passif géré par UBS. Le Comité a également décidé de mettre fin au mandat de JP Morgan (obligations Monde) pour des raisons de performance. Les actifs concernés ont été investis à parts égales auprès de Franklin Templeton (mandat crédit) et auprès du gérant interne (obligations souveraines européennes).

Pour toute information complémentaire sur les placements, veuillez consulter le paragraphe « Allocation stratégique et tactique des actifs » au chapitre III.

1.3. Autres activités

1.3.1. Assemblée générale annuelle

Les assemblées générales annuelles des membres et bénéficiaires du CERN et de l'ESO se sont déroulées, à Genève le mercredi 22 octobre 2008 et à l'ESO, à Garching près de Munich, le 23 octobre 2008. Les personnes présentes ont eu tout loisir de poser des questions sur les affaires de la Caisse (cf. le procès-verbal de l'Assemblée générale 2008 disponible à la Caisse de pensions ou sur le site Internet : <http://pensions.web.cern.ch/Pensions/>)).

II. EFFECTIFS

1. Membres

L'effectif des membres indiqué dans le tableau 1 est celui des membres présents au 31 décembre 2008, y compris ceux dont le contrat se terminait à cette date. Les sorties des Organisations participantes ont été au nombre de 358, parmi lesquelles 112 départs à la retraite, ventilées en 67 départs en retraite anticipée, c'est-à-dire avant l'âge de soixante-cinq ans, et 45 départs à l'âge de 65 ans. En 2008, le nombre des membres de la Caisse a diminué de 97 unités. Les sorties correspondant à des départs à la retraite représentent plus de 31% de l'ensemble des sorties contre 30% en 2007.

L'âge moyen des membres de la Caisse calculé au 31.12.2008 était de 41 ans et 7 mois pour les femmes et de 43 ans et 9 mois pour les hommes.

Graphique 1 - Membres et bénéficiaires (CERN + ESO) au 31.12.2008

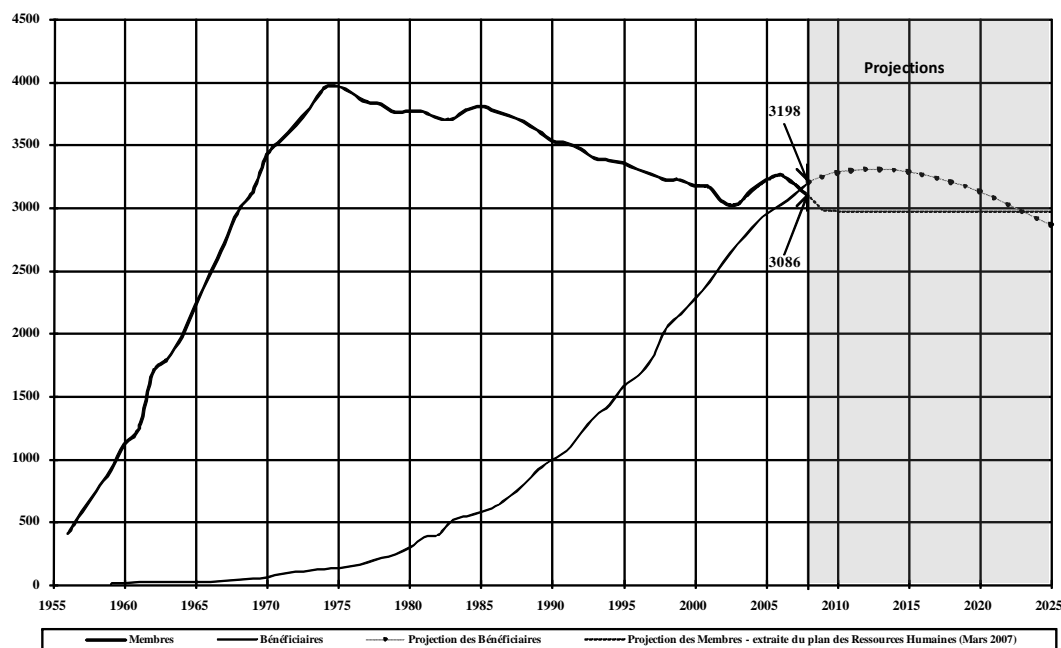


Tableau 1: Effectif et mouvement des membres de la Caisse (CERN + ESO)

Membres	2007	2008	Variation
CERN - Hommes	2'266*	2'158**	-5%
CERN - Femmes	554*	536**	-3%
ESO - Hommes	296	319	8%
ESO - Femmes	67	73	9%

* Données RH au 31.12.2007, dont 54 PRP participants

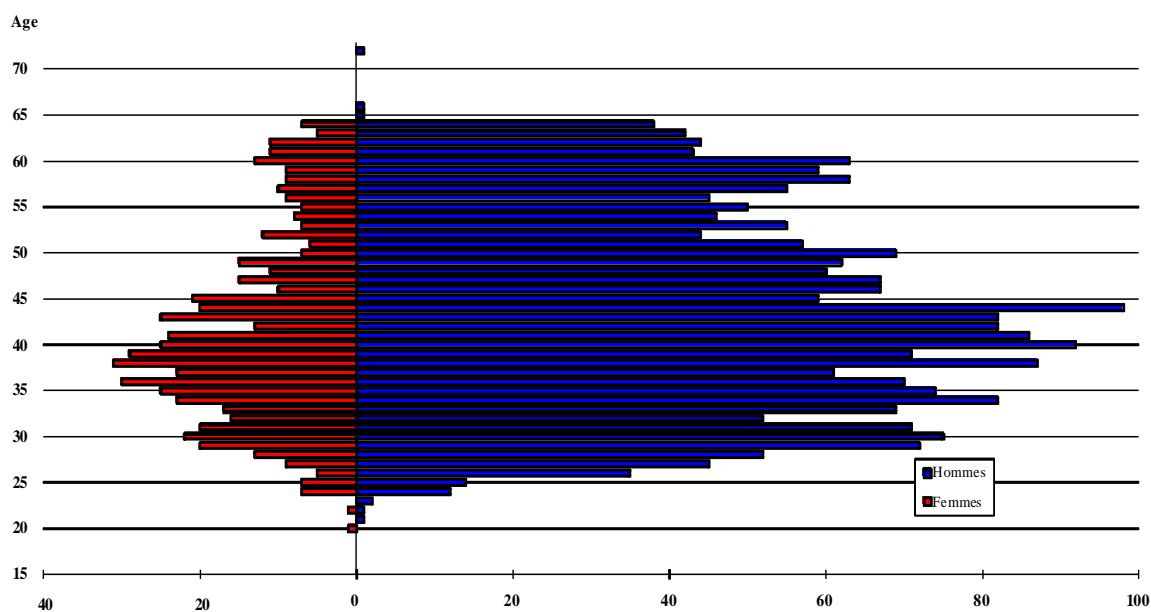
** Données RH au 31.12.2008, dont 47 PRP participants

Détail des départs de la Caisse (CERN + ESO) en 2008

	Hommes	Femmes	Total	%
Total des sorties	286	72	358	100%
Retraite	90	22	112	31%
Pension différée	8	2	10	3%
Invalidité	3	0	3	1%
Valeur de transfert*	183	48	231	64%
Décès	2	0	2	1%

* dont 47 encore en attente de la décision du membre concerné

Graphique 2 - Pyramide des âges des membres de la Caisse au 31.12.2008



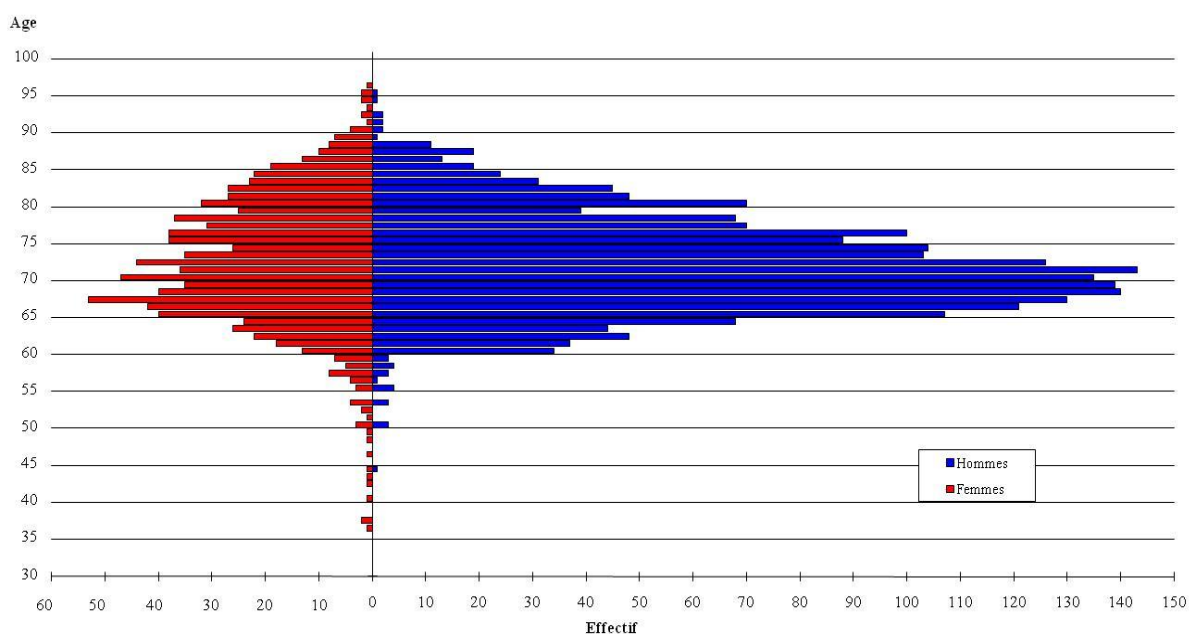
2. Bénéficiaires

Le 31.12.2008, le nombre des bénéficiaires était de 3 198, y compris les participants au programme de retraite progressive, soit une augmentation de 3% par rapport au 31.12.2007 (3 105).

Le graphique 4 illustre les mouvements nets par catégorie de bénéficiaires au cours des deux dernières années.

À fin 2008, l'âge moyen des bénéficiaires de pensions de retraite (retraités et conjoints survivants) s'élevait à 72 ans et 3 mois pour les femmes et à 71 ans et 7 mois pour les hommes, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Graphique 3 - Pyramide des âges des bénéficiaires au 31.12.2008



Nombre total des bénéficiaires par âge

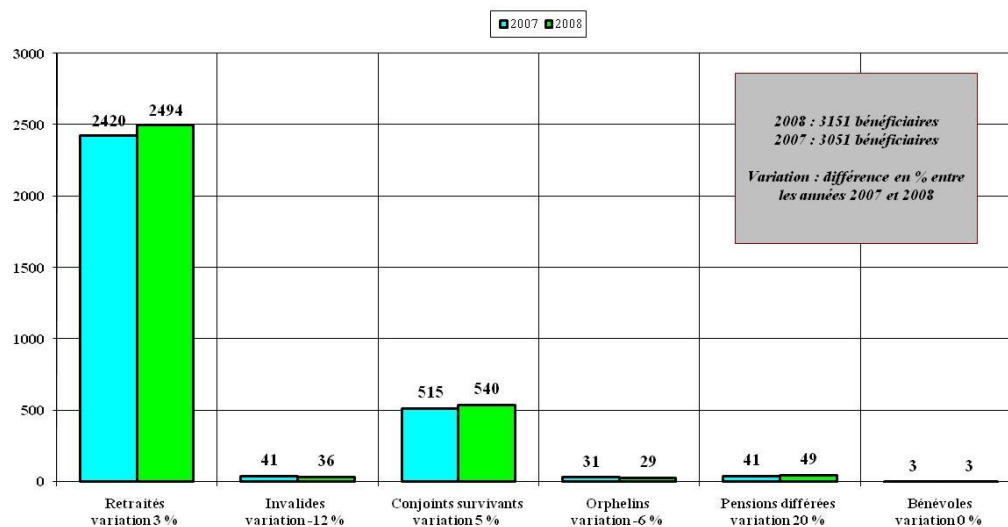
Bénéficiaires	2007*	2008**	Variation
Hommes en dessous de 65 ans	271	253	-7%
Hommes de 65 ans et au-dessus	1835	1902	4%
Femmes en dessous de 65 ans	160	150	-6%
Femmes de 65 ans et au dessus	713	768	8%
Total des hommes	2106	2155	2%
Total des femmes	873	918	5%
Total des hommes en PRP ¹	42	39	-7%
Total des femmes en PRP	12	8	-33%
Total	3033	3120	3%

¹ PRP = Programme de retraite progressive

* (hors pensions différées et d'orphelins : 72)

** (hors pensions différées et d'orphelins : 78)

Graphique 4 – Bénéficiaires de la Caisse par catégorie au 31.12.2008



3 Adaptation des prestations

Conformément à la méthode d'indexation adoptée par le Conseil du CERN en octobre 2006 (CERN/FC/5095 - CERN/2688), l'adaptation des pensions correspond à 81,2% de l'indice annuel des prix à la consommation à Genève (0%), soit une adaptation des pensions de 0% pour 2008 (CERN/FC/5227 - CERN/2776).

Le Tableau 2 présente l'évolution des pensions et traitements du CERN ainsi que l'augmentation du coût de la vie à Genève depuis 1984.

Tableau 2: Adaptation des pensions et traitements du CERN

	PENSIONS Adaptation en %		TRAITEMENTS Adaptation en %		Coût de la vie (a)	
	Annuelle	Index 100 en 1983	Annuelle	Index 100 en 1983	Annuelle	Index 100 en 1983
01/01/84	3.47	103.5	3.00 b	103.0	3.47	103.5
01/01/85	3.83	107.4	3.83 b	106.9	3.83	107.4
01/01/86	2.47	110.1	2.41 b	109.5	3.50	111.2
01/01/87	2.35 b	112.7	2.35 b	112.1	1.70	113.1
01/01/88	2.25	115.2	3.10	115.6	2.25	115.6
01/01/89	2.20	117.7	1.94	117.8	2.20	118.2
01/01/90	3.50	121.9	4.44 c	123.0	3.50	122.3
01/01/91	5.10	128.1	6.59	131.2	5.10	128.5
01/01/92	5.40	135.0	5.50	138.4	5.40	135.5
01/01/93	3.60	139.9	2.40	141.7	3.60	140.4
01/01/94	3.00	144.1	1.20	143.4	4.60	146.8
01/01/95	1.00	145.5	0.39	143.9	1.00	148.3
01/01/96	1.74	148.0	1.31	145.8	2.10	151.4
01/01/97	0.00	148.0	0.00	145.8	0.50	152.2
01/01/98	0.00	148.0	0.00	145.8	0.60	153.1
01/01/99	0.50 d	148.8	0.50 d	146.6	0.90	154.5
01/01/00	1.30	150.7	1.30	148.5	0.90	155.8
01/01/01	1.40	152.8	5.22 f	156.2	1.30 e	157.9
01/01/02	0.80	154.0	1.30	158.2	0.90	159.3
01/01/03	0.60	155.0	1.20	160.1	0.60	160.2
01/01/04	0.70	156.0	1.10	161.9	0.70	161.4
01/01/05	0.00	156.0	1.30	164.0	1.70	164.1
01/01/06	0.99	157.6	1.20 g	166.0	1.20	166.1
01/01/07	1.16	159.4	1.60	168.6	1.40	168.4
01/01/08	0.00	159.4	0.71	169.8	0.00	168.4
[01/01/09	2.60	163.6	2.70	174.4	3.20	173.8]

a. Coût de la vie, à Genève, calculé d'août à août.

b. Pourcentage moyen de l'indice net réparti de façon différenciée.

c. Y compris une augmentation de 1 % au 1^{er} Juillet.

d. Date effective : 1^{er} Juin.

e. Chiffre définitif de l'Office fédéral de la Statistique, après une révision de -0,1 %, publié après l'adaptation des pensions.

f. Ce chiffre prend en compte l'examen quinquennal (1995-1999) et le coût de la vie, pour 3,4 % en tout, et diverses augmentations de contributions sociales (1,82 %).

g. Dont une augmentation à la contribution à la Caisse de 0,21 %.

III. GESTION DES ACTIFS ET PERFORMANCE

Évolution du marché

a) Actions (Capitaux propres)

L'année 2008 marquera l'histoire comme une des pires années pour les marchés d'actions depuis la Grande dépression des années 1930. La détérioration du climat économique, amorcée l'année précédente, s'est gravement amplifiée. Les dépréciations pratiquées par les banques sur leurs actifs douteux (également appelés actifs toxiques) et les importantes pertes annoncées dans le secteur des entreprises ont dominé l'information financière. En été, les marchés du crédit s'étaient complètement enrayés, et de nombreuses institutions financières se débattaient pour tenter de survivre. Plusieurs institutions financières ont vacillé sur leurs bases ou disparu : Bear Stearns, AIG, Washington Mutual, Merrill Lynch, RBS, Loyds, Fortis, Hypo Real Estate, pour n'en citer qu'une poignée. Or pour toutes ces entreprises, un scénario de défaillance semblait totalement impensable il y a peu. La faillite la plus marquante, celle qui a eu les conséquences les plus retentissantes, fut probablement celle de Lehman Brothers en septembre. La décision du gouvernement américain et de la Réserve fédérale de laisser tomber en faillite cette banque d'affaires, lourdement exposée au marché des créances hypothécaires titrisées et des dérivés de crédit, a eu des conséquences catastrophiques. Les bribes de confiance qui subsistaient sur les marchés se sont instantanément évaporées et les marchés financiers sont tombés à l'arrêt. Les banques centrales ont alors tenté de faire redémarrer les marchés en renforçant leurs programmes d'injection de liquidités, et ont rapidement réduit leurs taux directeurs. Au mois de novembre, un pic spectaculaire de volatilité s'est traduit par une vague de panique et des ventes massives d'actifs, particulièrement sur le marché des actions (qui restait jusque là le seul marché liquide et encore fonctionnel).

L'indice américain S&P 500, référence importante sur les marchés d'actions américains, a terminé l'année en recul de 38,5%. Sur d'autres marchés, le recul a même été plus spectaculaire encore. Des signes de propagation de la crise financière à l'économie au sens large ont également commencé à apparaître, et notamment un important recul de l'emploi. Au quatrième trimestre, le rythme annualisé du recul du PIB américain dépassait même 6%. Dans le reste du monde, les taux de croissance ont également fléchi et les indicateurs économiques ont continué à se détériorer jusqu'à la fin de l'année.

b) Obligations et liquidités

Face aux marchés d'actions, confrontés à une année désastreuse, les obligations d'Etat souverain ont connu une année record, caractérisée par une baisse des rendements et un bond des cours. En revanche, les rendements obligataires des sociétés ont atteint des sommets rarement observés auparavant, en particulier aux Etats-Unis. Parallèlement, la courbe des taux des obligations souveraines cédait environ 2%, avec un recul plus marqué dans le segment court sous l'effet des interventions des banques centrales. Le spectre de la déflation a commencé à inquiéter les marchés, les cours des obligations indexées sur l'inflation se sont écroulés et les écarts de rendement sur obligations indexées (« breakeven spreads ») sont devenus négatifs. Les fonds spéculatifs (« hedge funds »), qui ont en masse tourné le dos aux arbitrages obligations indexées/obligations ordinaires, sont partiellement à l'origine de ce phénomène. Vers la fin de l'année, le taux appliqué par la Réserve fédérale américaine pour ses crédits au jour le jour était retombé à son minimum absolu, soit 0,25%.

Revers de cette médaille : au quatrième trimestre, sur des marchés de plus en plus préoccupés par les risques de défaillance des entreprises, les écarts de taux de rendement entre dette gouvernementale et dette des entreprises se sont creusés pour atteindre des sommets jamais observés depuis les années 30', à cause du plongeon des obligations d'entreprises. Le même phénomène s'est produit pour les obligations souveraines des pays les plus risqués, où les écarts de taux ont flambé. Au plus fort de la crise, l'écart entre obligations à haut rendement et obligations souveraines a frôlé les 20 points de pourcentage.

c) Matières premières

Presque toutes les matières premières (pétrole, produits agricoles, métaux) ont atteint de nouveaux sommets pendant l'été après une forte progression au premier semestre. L'évolution de la situation macroéconomique a entraîné de sensibles révisions des attentes des marchés en termes de demande, ce qui a poussé les prix à la baisse, parfois jusqu'à leur niveau des années 2004-2005.

		31.12.2007	31.12.2008	Variation
ACTIONS	MSCI World (indice libellé en USD)	1588.8	920.2	-42.1%
OBLIGATIONS	JP Morgan Govt Europe (indice libellé en F)	423.2	449.2	6.1%
MATIÈRES PREMIÈRES	Or (pour une once, en USD)	833.9	882.1	5.8%
	Pétrole brut WTI (pour un baril, enUSD)	96.0	44.6	-53.5%

d) Devises

Le tableau ci-dessous présente les principales variations des cours de change intervenues par rapport au franc suisse pour l'exercice écoulé. Le dollar US a endigué sa chute par rapport au franc suisse. Après avoir atteint la parité, il s'est nettement redressé (+20%) pour chuter à nouveau en fin d'année et terminer l'exercice en recul de 6%. L'euro s'est également affaibli par rapport au franc suisse, sous le poids de l'afflux vers le franc de capitaux effarouchés par le ralentissement mondial. L'autre grand bénéficiaire de la crise mondiale a été le Yen japonais, en forte progression par rapport à toutes les devises.

		31.12.2007	31.12.2008	Variation
DEVISES	USD	1.1322	1.0643	-6.0%
	JPY (100)	1.0134	0.8517	19.0%
	EUR	1.6553	1.4795	-10.6%
	GBP	2.2537	1.5303	-32.1%

Allocation stratégique des actifs (ASA) et allocation tactique des actifs (ATA)

La Caisse de pensions du CERN a chargé le cabinet ORTEC de mener une nouvelle étude de modélisation actifs/passifs (Asset-Liability Modeling - ALM). Celle-ci a abouti à une nouvelle ASA, que le Conseil du CERN a approuvée en 2008 (CERN/2794-CERN/FC/5252). Cette étude a pris en considération les caractéristiques de la Caisse (population assurée, cotisations, prestations, indexation, ...) et fixé des objectifs à long terme.

Tableau 3: Ancienne et nouvelle ASA de la Caisse de pensions

Classe d'actifs	Ancienne ASA	Nouvelle ASA
Trésorerie à court terme	2%	0%
Obligations (dont 10% en obligations non souveraines)	44%	37%
Actions (dont un maximum de 10% en marchés émergents)	38%	34%
Immobilier (Dont infrastructure)	10%	15%
Actifs non ou peu corrélés	6%	14%
Matières premières	2%	2%
Placements en actions privées	2%	2%
Performance absolue	2%	10%

Cette nouvelle ASA apporte essentiellement les changements suivants :

- une réduction des placements en actions et obligations en faveur de l'immobilier et des stratégies de performance absolue,
- une progression des obligations non souveraines,
- une enveloppe d'investissements en infrastructures au sein de l'allocation Immobilier.

Même si le facteur premier des rendements à long terme reste l'ASA, des ajustements tactiques sont possibles à plus court terme en réaction aux conditions de marché. Les décisions en matière d'ATA relèvent du Comité de placement de la Caisse de pensions (CPCP).

L'extrême volatilité observée sur les marchés en 2008 a entraîné des déviations dans les pondérations, surtout par la coïncidence entre la dépréciation des actions et la relative stabilité des obligations et de l'immobilier. L'allocation de ces derniers actifs a donc progressé, en pourcentage, même en l'absence de tout investissement important en obligations et en immobilier pendant l'année. Ce phénomène est généralement appelé « l'effet de dénominateur ».

Tableau 4 : ASA et ATA

CLASSE D'ACTIFS Sous-classe d'actifs	ASA	Marges tactiques	Allocation réelle au :		Écart par rapport à l'ASA
	1		31.12.2007 (2)	31.12.2008 (2)	
	1	2	3	4	5=4-1
OBLIGATIONS	37%	30-45%	35,9%	46,1%	9,1%
Europe	17%		15,8%	21,7%	4,7%
Monde	10%		5,1%	0,3%	-9,7%
Entreprise	10%		0,0%	4,5%	-5,5%
Autres	0%		15,1%	0,0%	0,0%
Suisse	0%		0,0%	19,6%	19,6%
ACTIONS	34%	25-45%	38,5%	26,4%	-7,6%
US Large Cap	8%		9,5%	7,3%	-0,7%
US Small Cap	2%		1,4%	0,9%	-1,1%
Canada	0%		0%	0,2%	
Eur. Large Cap	8%		13,7%	8,8%	0,8%
Eur. Small Cap	2%		1,7%	0,9%	-1,1%
Australie	0%		0,0%	0,3%	
Japon	9%		5,5%	4,6%	-4,4%
Marchés émergents	5%	10% max	6,7%	3,5%	-1,5%
Alternatifs :	14%	10-20%	6,0%	6,3%	-7,7%
Performance absolue	10%		2,2%	3,0%	-7,0%
Placements en actions privées	2%		1,9%	2,9%	0,9%
Matières premières	2%		2,0%	0,4%	-1,60%
IMMOBILIER	15%	10-20%	10,7%	14,8%	-0,2%
TRÉSORERIE	0%	0-10%	8,9%	6,4%	6,4%

Compte tenu du changement intervenu dans l'ASA en 2008, nous avons retraité l'allocation 2007 à des fins de comparaison. Pour cela, nous avons intégré les investissements pratiqués selon l'ancienne ASA dans les catégories correspondantes dans la nouvelle ASA.

En fin d'exercice, à cause de « l'effet de dénominateur », l'allocation réelle en obligations était supérieure au haut de la fourchette tactique. Le Comité de placement en a pris acte, sans émettre d'objection, du fait que la rubrique « Suisse » détenue dans la catégorie Obligations était en réalité de la trésorerie placée en dépôt à haut rendement auprès d'un organisme gouvernemental intégralement garanti. Cette position est donc considérée comme présentant un risque de crédit et de taux extrêmement réduit sur le principal.

Les principales décisions prises en matière d'ATA en 2008 sont les suivantes :

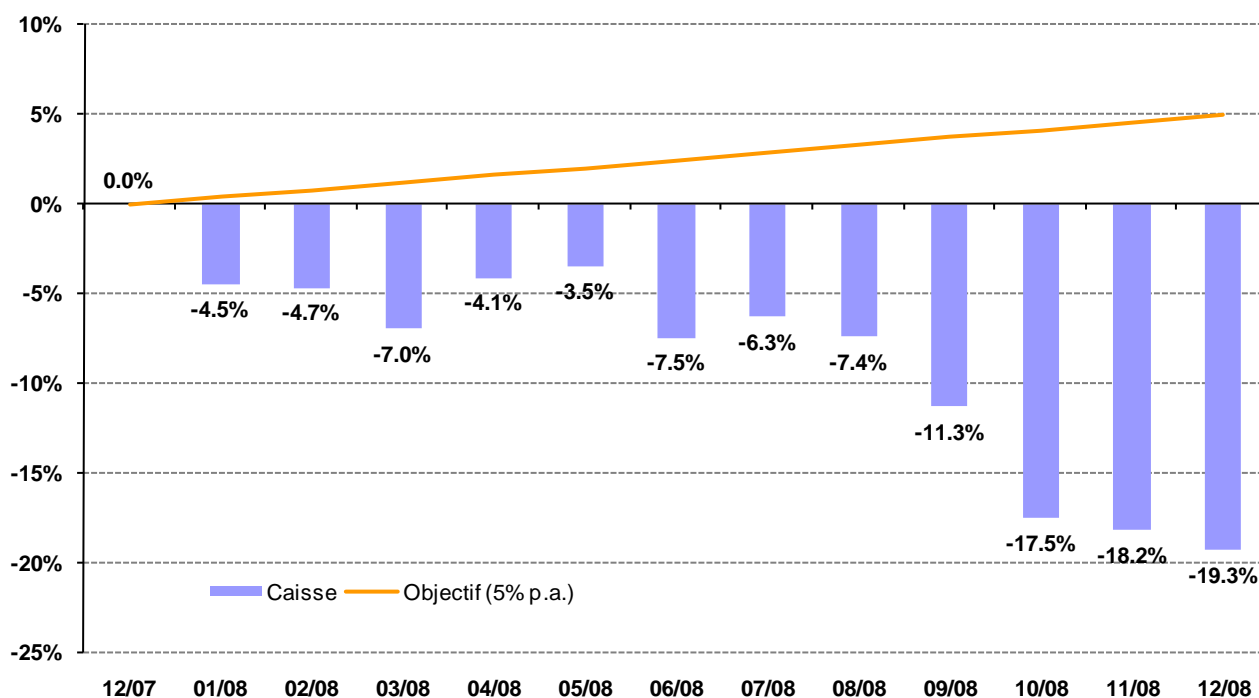
- ne pas systématiquement rééquilibrer l'allocation à son niveau stratégique. Une telle politique aboutit souvent à renforcer les catégories d'actifs assorties d'un rendement médiocre au détriment d'autres présentant un rendement correct.
- en janvier, le CPCP a décidé de placer 50 MCHF en actions européennes et américaines, par prélèvement sur la trésorerie,
- en juillet, 20 MCHF ont été investis, pour moitié en actions européennes et pour moitié en actions américaines,
- en juin a été lancé un nouveau portefeuille de 100 MCHF investi en obligations d'entreprises,
- en août, le CPCP a décidé de réduire le poste d'actions européennes de 35 MCHF et d'en investir le produit, à parts égales, en actions canadiennes et australiennes,

- de maintenir la décision tactique de couvrir partiellement (entre 50% et 70%) le risque de change lié aux actifs libellés en euros.

Rendement

En 2008, les turbulences des marchés ont frappé la Caisse de pensions du CERN au même titre que la plupart des investisseurs institutionnels. En fin d'année, la performance de la Caisse s'établit à -19,3% selon la méthode du Time Weighed Return (TWR - rendement pondéré dans le temps). Cette performance s'explique principalement par la baisse des marchés d'actions.

Graphique 5 : Performance cumulée mensuelle de la Caisse



*Les chiffres présentés au 31.12.2008 sont les données comptables, les chiffres mensuels sont des estimations.
Le graphique présente chaque mois le rendement par rapport au 01.01.2007.*

Il importe de noter que :

- La Caisse de pensions du CERN n'a pas investi en fonds spéculatifs (Hedge Funds), essentiellement pour des raisons de transparence et de liquidité. Aucune perte n'a été enregistrée dans ce domaine.
- En dépit du risque systémique observé sur les marchés, qui a abouti à des faillites d'institutions financières, la Caisse n'a enregistré aucune perte liée à ses relations avec des banques ou avec des contreparties.

a) Comparaison de performances

La valeur médiane de rendement des caisses de retraite suisses pour l'année 2008 s'établit à -15% (source: Association Suisse des Institutions de Prévoyance). La sous-performance relative de la Caisse de pensions du CERN par rapport à cette valeur s'explique comme suit :

- Les caisses de pensions suisses présentent structurellement une exposition significative au marché d'actions suisses (biais lié à leur orientation purement domestique) alors que pour la Caisse de pensions du CERN, le son marché intérieur est l'Europe. En 2008, le rendement des actions suisses, structurellement défensives, a été supérieur à celui d'autres marchés d'actions.
- Le profil de placement de la Caisse de pensions du CERN est plus agressif que celui de ses homologues suisses. Ceux-ci détiennent généralement davantage d'obligations et moins d'actions,
- Les placements réalisés par la Caisse de pensions du CERN sous Obligations Suisse sont en réalité des liquidités déposées auprès d'un organisme gouvernemental et à ce titre bénéficient d'une garantie en capital. Malgré un excellent rendement, et contrairement aux autres caisses suisses de pensions, ces placements n'ont pas engendré de plus-values liées au recul du rendement des obligations souveraines.

Il faut cependant souligner que la performance de la Caisse de pensions du CERN a été régulièrement supérieure à celle des autres caisses suisses, sauf en 2008. Pour les sept dernières années, la performance de la Caisse de pensions du CERN reste sensiblement supérieure à la moyenne des fonds de pension suisses.

b) Contribution des catégories d'actifs à la performance

Obligations

En 2008, les obligations souveraines ont enregistré d'excellentes performances grâce aux décisions volontaristes de détente monétaire mises en œuvre par les banques centrales. La Caisse de pensions du CERN en a tiré profit grâce à son portefeuille d'obligations souveraines européennes, géré en interne. Cependant, exprimé en CHF, le rendement de ce portefeuille est négatif à cause de la dépréciation de l'EUR et de la GBP à l'égard du CHF. La mise en place d'un nouveau mandat obligataire global, initialement pourvu de 100 MCHF et essentiellement investi en obligations d'entreprises, s'est avérée pénalisante compte tenu d'une performance décevante de ces obligations au cours du deuxième semestre. La position dérivée en contrats à terme sur obligations du Trésor américains à 10 ans, au contraire, a contribué à la performance.

Actions

La Caisse de pensions a encouru l'essentiel de ses pertes de 2008 sur ses placements en actions ; en effet, la plupart des marchés d'actions ont baissé de plus de 40%. La performance des actions des marchés émergents s'est avérée sensiblement inférieure à celle des marchés développés, et la surpondération de la Caisse dans cette classe d'actions en début d'année a donc nui à la performance. Les petites capitalisations ont dégagé une performance inférieure à celle des grandes capitalisations, et la légère sous-pondération de la Caisse dans cette classe d'actifs, par rapport à son benchmark, a représenté un modeste avantage.

Actifs non ou peu corrélés

Le relèvement du plafond de la classe « performance absolue » suite à l'adoption de la nouvelle ASA n'a pas été mis en œuvre en 2008 compte tenu des difficultés éprouvées à trouver des

placements adéquats. La Caisse a poursuivi sa politique d'investissements réguliers en Private Equity ; elle a confié USD 17 millions et EUR 15 millions à 5 fonds. L'allocation investie en matières premières a été graduellement réduite en cours d'année, ce qui a contribué favorablement au rendement relatif puisque les prix des matières premières ont brutalement cédé du terrain au second semestre.

Immobilier

Par sa politique d'achats et de ventes en direct d'immeubles commerciaux et résidentiels, la Caisse parvient à un rendement stable, élevé et compétitif sur une classe d'actifs particulièrement intéressants dans l'optique d'un investisseur institutionnel. La Caisse a exploité le retournement du marché pour renforcer ses actifs immobiliers. Après avoir vendu en 2007, au plus haut du marché, deux biens situés en banlieue parisienne, la Caisse a décidé en 2008 de revenir sur le marché et d'acheter deux immeubles au centre de Paris, l'un Boulevard Malesherbes et l'autre, Rue Legendre. Le prix d'acquisition total s'élève à 39,4 MCHF, pour une surface locative (bureaux, boutiques et logements) de 3 421 m². Il convient de noter que la baisse de la valeur de marché de l'immeuble berlinois semble désormais enrayée. En 2008, toutefois, un de nos biens aux Pays-Bas a fait l'objet d'une dépréciation significative suite à la décision du locataire de quitter les lieux en 2010. Plus généralement, la crise pèse (et continuera probablement de peser) légèrement sur les loyers mais aussi sur la valeur des biens.

Liquidités

En mai et juin 2007, la Caisse a augmenté le niveau de sa trésorerie à la suite d'une réduction de ses positions en actions. En début d'année, la trésorerie atteignait 8,9% pour diminuer graduellement à 6,4% fin 2008 sous l'effet conjoint de paiements de prestations de retraite et de l'effet de dénominateur.

Gestion d'actifs

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs selon qu'ils sont gérés de manière interne ou externe, mais aussi selon que cette gestion est active ou passive.

Classe d'actifs	Gestion interne		Gestion externe	
	Active %	Passive %	Active %	Passive %
OBLIGATIONS	21.7%	19.9%	4.5%	0.0%
Europe	21.7%			
Monde		0.3%		
Entreprise			4.5%	
Suisse		19.6%		
ACTIONS	2.4%	8.9%	10.5%	4.7%
Amérique du Nord				
US Grande capitalisation		5.2%		2.1%
US Petite capitalisation			0.9%	
Canada		0.2%		
Europe				
Eur. Grande capitalisation	2.4%		4.4%	2.0%
Eur. Petite capitalisation			0.9%	
Pacifique				
Japon		2.8%	1.8%	
Australie		0.3%		
Marchés émergents		0.4%	2.5%	0.6%
INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS	4.1%	0.0%	2.2%	0.0%
Performance absolue	0.8%		2.2%	
Placements en actions privées	2.9%			
Matières premières	0.4%			
IMMOBILIER	14.8%	0.00	0	0.00
TRÉSORERIE		6.4%		
Total	43.0%	35.2%	17.2%	4.7%

a) Actifs en gestion externe

Pour la gestion des actifs de la Caisse, certains mandats de placement sont confiés à des gérants externes. À la fin de l'année, les actifs en gestion externe représentaient 785 MCHF (21,9% des fonds gérés par la Caisse). Tous ces portefeuilles sont associés à un indice de référence et soumis à des directives de placement rigoureuses. Les gérants assument la responsabilité des pertes qui résulteraient du non respect des directives de placement. La gestion est soit active (c.-à-d. qu'elle autorise certains écarts dans le portefeuille), soit passive (c.-à-d. qu'elle se modèle simplement sur l'indice de référence). En 2008, la performance des gérants par rapport à leur indice de référence s'est avérée inégale.

Un nouveau mandat obligataire externe a été lancé en mai 2008, à savoir un mandat obligataire global géré par Franklin Templeton IM. Depuis son lancement, ce portefeuille est moins performant que son indice de référence. Deux mandats actifs ont été résiliés en cours d'année au motif d'une performance relative médiocre. Legg Mason, chargé de la gestion active d'un portefeuille de grandes capitalisations américaines, a été révoqué en mars et remplacé par UBS GAM, à qui a été confiée la gestion passive d'un portefeuille d'actions américaines. De même, le mandat obligataire global confié

à JP Morgan AM a été résilié en juillet et le produit, réinvesti à parts égales dans un mandat obligataire européen géré en interne et dans le mandat obligataire géré par Franklin Templeton.

La plupart des gérants actifs de portefeuilles d'actions ont généré une performance inférieure à celle de l'indice : Lee Munder (US Small Cap), Pictet AM (Japon), UBS GAM (European Small Cap), Rothschild (Asie ex-Japon) et CTBR (QUAM). MFS (grandes capitalisations européennes) a été le seul gérant en mesure d'atteindre une performance supérieure à celle du benchmark.

Les mandats externes à gestion passive (UBS GAM) ont atteint une performance conforme à celle de leur benchmark.

b) Actifs en gestion interne

À la fin de l'année, les placements passifs en gestion interne se décomposaient essentiellement comme suit :

- positions dérivées « longues » sur la plupart des grands indices boursiers,
- positions dérivées « longues » sur des dérivés sur taux d'intérêt,
- trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les principaux placements actifs en gestion interne sont :

- Un mandat en obligations souveraines européennes (789,7 MCHF à fin 2008) dont la performance a dépassé de 0,33% son indice de référence sur l'année,
- Un mandat en actions à grande capitalisation européennes (90,6 MCHF à fin 2008) qui a réalisé une sous-performance de 3,18% par rapport à son indice de référence sur l'année,
- Un portefeuille immobilier direct (502,5 MCHF à fin 2008). Depuis son lancement, celui-ci dégage un taux de rendement interne (TRI) de l'ordre de 8%. En 2008, la dépréciation d'environ 56 MCHF à périmètre constant est significative ; elle s'explique essentiellement par un écart de change. La dépréciation due au ralentissement du marché atteint approximativement 11 MCHF hors fluctuation des changes.
- Un portefeuille « private equity » (90,7 MCHF à fin 2008) investi en fonds et en participations directes. Ce portefeuille a produit un taux de rendement interne de 8,1% depuis sa création. En 2008, il a atteint un TRI de l'ordre de -2%, surtout à cause des fluctuations de change. Ce résultat est nettement supérieur à celui des homologues du marché (l'European Venture Capital Association affiche un TRI moyen de -24,9% pour les placements en actions privées européennes en 2008)
- un portefeuille de matières premières (16,1 MCHF à fin 2008) géré sous la supervision du CPCP. En 2008, la baisse des prix des matières premières a été anticipée correctement. La gestion active de ce portefeuille et la décision d'en réduire l'ampleur ont abouti à une économie de 26,4 MUSD pour la Caisse, par comparaison au résultat qu'aurait obtenu un investissement passif assorti d'une pondération conforme à l'indice de référence,
- un portefeuille discrétionnaire classé dans la catégorie Performance absolue, géré sous la supervision du CPCP (27,5 MCHF à fin 2008). Ce portefeuille a enregistré une perte de -3,7 MCHF en 2008.

c) Couverture de change

Pour réduire la volatilité de ses rendements, la Caisse a mis en place une politique de couverture des devises, à la décision du CPCP. La politique générale consiste à couvrir contre CHF 70% de l'exposition non EUR. Pour des raisons tactiques, cependant, le CPCP a décidé de réduire les ratios de couverture pour le GBP et le JPY à 50%. La gestion de ce programme a été confiée à JP Morgan, qui la met en place par le biais de ventes à terme de devises contre CHF. La performance

du gérant est proche de l'indice de référence, et ce programme a engendré des plus-values de 76,9 MCHF en 2008.

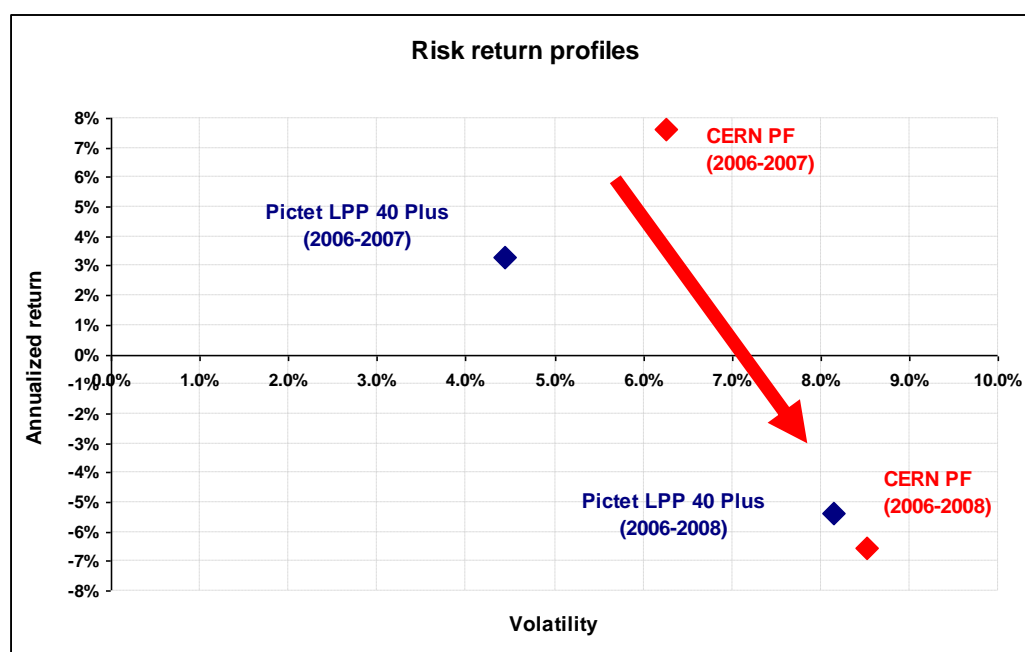
À fin 2007, le CPCP adoptait une décision tactique de couverture de 50% de sa position EUR contre CHF. En 2008, cette stratégie a été poursuivie et légèrement modifiée. Le ratio réel de couverture à fin 2008 était de 55%. Cette couverture tactique est gérée en interne par le biais d'opérations de vente à terme de EUR contre CHF ; elle a généré une plus-value de 45,7 MCHF pendant l'année.

d) Profil risque/rendement

Ce graphique illustre le profil de risque/rendement de la Caisse par comparaison à l'indice LPP40 Plus, développé par Pictet. La performance est annualisée et la volatilité est calculée sur une base mensuelle. En 2008, le profil de risque/rendement de la Caisse et l'indice LPP40 Plus se sont tous deux détériorés. L'ajout des résultats 2008 a très nettement déplacé les coordonnées vers le bas et vers la droite par comparaison aux résultats de 2007, soit une augmentation du risque et une détérioration de la performance. L'augmentation du niveau de risque de la Caisse (de 6,2% à 8,5%) en 2008 reste toutefois inférieure à celle de l'indice (de 4,5% à 8%).

Pour une analyse plus détaillée des risques, veuillez consulter le chapitre IX « Gestion des risques financiers ».

Profil de risques et de performances



L'indice LPP40 Plus se compose d'obligations à 50%, d'actions à 30%, d'immobilier à 10% et de stratégies de diversification à 10%.

e) Montant de la fortune exposée

La Caisse a entrepris une fois de plus une mesure du risque de ses investissements par un calcul du « montant de la fortune exposée » (« value at risk »), effectué par le Dépositaire. Pour la Caisse, ce calcul consiste à déterminer pour chaque année et sur une période de trois mois la perte potentielle maximale dans des conditions normales de marché avec un intervalle de confiance de 95%. Il en résulte que la perte sur une telle période aurait pu être de l'ordre 101,6 MCHF, d'après le niveau des actifs de la Caisse et leur allocation à fin 2008, hors immobilier. La diversification aussi bien des zones géographiques que des types d'actifs, ainsi que la décorrélation, entraînent toujours une réduction notable du risque du portefeuille. Sans cette diversification par type d'actifs, par pays et par

monnaie, et sans la couverture monétaire, le montant de la fortune exposée aurait été de 215,3 MCHF, soit une différence de 113,6 MCHF.

Ces chiffres doivent être appréhendés avec prudence, dès lors qu'ils sont basés sur l'évolution historique des marchés. Il est désormais admis que ces estimations sous-estiment le risque d'un scénario de crise grave mais peu probable, tout particulièrement dans le cas d'une recorrélation des classes d'actifs comme en 2008.

IV. RÉSULTATS À LONG TERME

Année	Solde contributions	Fonds de la Caisse (31/12)	Inflation en % ^{a)}	Performance globale en %	Performance globale réelle en % ^{b)}
1956	-	1.33	-	-	-
1957	1.39	2.81	2.30%	4.44	2.10
1958	1.8	4.74	-0.50%	3.50	4.02
1959	2.18	7.13	1.00%	3.60	2.58
1960	2.94	10.37	3.20%	3.49	0.28
1961	2.91	13.69	3.90%	3.47	-0.42
1962	3.96	18.21	5.40%	3.57	-1.73
1963	4.69	23.61	3.10%	3.45	0.34
1964	5.59	30.01	3.20%	3.07	-0.13
1965	7.3	38.7	3.30%	4.13	0.80
1966	9.03	49.12	4.90%	3.22	-1.60
1967	10.33	64.06	5.90%	8.49	2.45
1968	12.67	81.9	2.10%	7.34	5.14
1969	15.52	98.45	3.70%	1.15	-2.46
1970	16.61	119	2.80%	3.69	0.87
1971	18.53	148.3	6.60%	8.40	1.69
1972	20.99	179.66	6.20%	6.53	0.31
1973	23.66	193.77	7.80%	-4.99	-11.86
1974	27.72	204.97	9.70%	-7.96	-16.10
1975	30.97	269.78	8.10%	15.35	6.71
1976	32.06	337.2	1.80%	12.37	10.38
1977	33.32	364.07	1.60%	-1.82	-3.37
1978	31.14	392.76	1.20%	-0.65	-1.82
1979	30.82	453.48	4.30%	7.33	2.90
1980	32.13	520.92	3.42%	7.52	3.96
1981	41.01	560.86	5.87%	-0.20	-5.73
1982	37.27	683.5	4.85%	14.73	9.42
1983	184.49	930.71	3.47%	8.73	5.08
1984	47.71	1054.92	3.83%	8.01	4.03
1985	46.36	1174.09	3.50%	6.75	3.14
1986	48.16	1302.43	1.70%	6.69	4.91
1987	124.2	1463.48	2.25%	2.78	0.52
1988	56.83	1635.82	2.20%	7.74	5.42
1989	54.93	1794.29	3.50%	6.23	2.63
1990	46.4	1842.88	5.10%	0.12	-4.74
1991	55.8	2067.82	5.40%	9.04	3.45
1992	43.24	2280.07	3.60%	8.09	4.33
1993	32.25	2519.93	4.60%	9.04	4.25
1994	23.89	2521.84	1.00%	-0.87	-1.85
1995	23.76	2654.78	2.10%	4.31	2.16
1996	6.9	3075.83	0.50%	15.58	15.00
1997	0.47	3330.09	0.60%	8.25	7.60
1998 ^{d)}	-22.1	3507.17	0.90%	6.00	5.06
1999 ^{e)}	-33.47	4048.06	0.90%	13.04	12.03
2000	-40.74	3992.47	1.30%	-0.37	-1.65
2001	-52.13	3805.69	0.90%	-3.39	-4.26
2002	-64.71	3531.7	0.60%	-5.55	-6.11
2003	-89.43	3750.27	0.70%	8.83	8.08
2004	-103.42	3852.62	1.70%	5.56	3.80
2005	-111.92	4209.49	1.20%	12.35	11.02
2006	-109.73	4473.8	1.40%	9.00	7.50
2007	-133.75	4613.9	0.00%	6.21	6.21
2008	-149.15	3589.68	3.20%	-19.28	-21.78

- a) Coût de la vie à Genève, calculé d'août à août.
b) Performance basée sur l'inflation d'août à août.
c) Le calcul tient compte du remboursement de la dette due par l'Organisation.
d) Le remboursement de la dette de l'Organisation n'a pas été intégré car il est intervenu le 31/12.
e) La base de calcul tient compte de l'apport de la créance supplémentaire de 105,3 MCHF au 31.12.98 et correspond à un avoir de 3 612,47 MCHF (C(i-1))

- (B) Différence entre les contributions encaissées et les prestations versées (établie sur la base recettes/dépenses).
(C) et (D) des rapports annuels.
(C) Les montants comprennent les créances et les dettes fournisseurs.
(D) Inflation d'août à août.
(E) = $(-1 + (C(i) - B(i) / 2) / (C(i-1) + B(i) / 2)) * 100$
(F) = $((E) - (D)) / (1 + (D) / 100)$

Le tableau ci-dessous présente des statistiques à long terme pour certaines variables clés de la Caisse (performance, indexation en fonction de l'inflation) et les compare aux hypothèses du bilan technique.

Tableau 5 - Comparaison entre les hypothèses du bilan technique et les données effectives

	Hypothèses du bilan technique ⁽¹⁾	1957-2008 52 ans	1989-2008 20 ans	1999-2008 10 ans	2004-2008 5 ans
Performance brute TWR ⁽²⁾	-	4,5%	4,3%	2,2%	2,1%
Performance brute IRR	5,0%	4,9%	4,5%	2,6%	2,4%
Taux d'ajustement des pensions	2,0%	- ⁽³⁾	1,6%	0,7%	0,6%
Inflation	2,0%	3,1%	1,9%	1,2%	1,5%

(1) Hypothèses adoptées par le conseil d'administration le 2 novembre 2004 et approuvées par le Conseil du CERN en décembre 2005 (CERN/FC/4993 - CERN/2637)

(2) Moyenne géométrique de la performance annuelle de la période sous revue (TWR)

(3) Aucune pension n'était en paiement au cours des six premières années d'existence de la Caisse, et les pensions payées pendant les quinze années suivantes ne représentent qu'une très faible proportion du total des pensions au 31.12.2007

La situation s'est sensiblement détériorée par rapport à fin 2007. La performance brute de la Caisse (calculée selon la méthode TWR et IRR) est retombée en deçà de 5% depuis la création de la Caisse. À fin 2007, ces chiffres s'établissaient respectivement à 5,1% et 5,7%. Sur 20, 10 et 5 ans, le recul est même plus marqué puisque tous ces chiffres de performance étaient supérieurs à 5% à fin 2007.

La Caisse n'atteint donc pas l'objectif de performance fixé par le Conseil du CERN puisque sur dix ans, la performance est de 2,6%. Néanmoins, sur 20 ans et depuis sa création, la performance de la Caisse est proche du taux technique de 4,5% fixé par le Conseil.

Comme le rapport annuel le relevait déjà l'année dernière, tant le taux technique actuel que la performance de la Caisse sont des grandeurs brutes incluant l'inflation. A ce sujet, il convient néanmoins de relever que la performance réelle de la Caisse, c'est-à-dire corrigée de l'inflation, sur l'entière existence de celle-ci, est inférieure à 2%, contre 3% dans les hypothèses actuarielles retenues. Compte tenu du poids actuel de la part des retraités dans les engagements actuariels, ce recul de 1% est loin d'être négligeable en termes d'engagements de la Caisse à l'égard de ses bénéficiaires.

Résultats actuariels

La Caisse procède chaque année à un examen de sa situation actuarielle en Caisse fermée (selon la méthode traditionnelle selon la méthode ABO (Accumulated Benefit Obligation/obligation au titre des prestations accumulées)), qui donne une photographie de la situation de la Caisse à un moment donné, en l'occurrence au 1^{er} janvier 2008, sans tenir compte des évolutions futures. L'examen pour l'année 2008 figure dans le rapport de l'actuaire conseil (cf. annexe 1). En tenant compte des nouvelles mesures d'assainissement approuvées par le Conseil du CERN en décembre 2005 (CERN/FC/4994-CERN/2637), et de la performance de la Caisse en 2008, le taux de couverture s'est sensiblement détérioré, passant de 106,3% au 1^{er} janvier 2008 à 82,0% au début 2009. Cette évolution s'explique par trois facteurs. Le plus important est le résultat négatif réalisé en 2008, mais l'augmentation continue de la réserve mathématique destinée aux pensionnés et les flux de trésorerie négatifs ont également joué un rôle.

IPSAS (IAS 26)

Vu la décision du Conseil d'adopter les Normes comptables internationales pour le service public (IPSAS) au CERN, la Caisse de pensions doit désormais préparer ses comptes annuels en conformité avec ces principes à compter du 31 décembre 2008, et retraiter sa situation financière au 31 décembre 2007. Lorsqu'il n'existe pas de normes IPSAS appropriées, ce sont les normes IAS (Normes Comptables Internationales) et les IFRS (Normes Internationales d'Information Financière) pertinentes qui s'appliquent. En l'absence d'une norme IPSAS applicable aux Caisses de pension, ce sont les dispositions de IAS 26 *Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite* qui ont été appliqués. Tout comme la méthode ABO, IAS 26 autorise le calcul de la valeur actuelle actuarielle des prestations de retraite promises en utilisant la méthode des obligations au titre des prestations projetées (Projected Benefit Obligation ou PBO) qui se base sur les hypothèses actuarielles approuvées. Ces hypothèses actuarielles, décidées par le CACP, étaient les mêmes que pour les comptes du CERN, à l'exception du taux d'actualisation, fixé à 4,5% comme décidé par le Conseil (CERN/4994-CERN/2637), ce qui correspond au taux d'actualisation à long terme (rendement attendu diminué de 0,5%). D'après la méthode PBO, le taux de couverture ou taux de capitalisation est tombé de 94,4% au 31 décembre 2007 à 72,7% au 31 décembre 2008. Cette dégradation est comparable aux chiffres mentionnés ci-dessus ; elle est due aux mêmes facteurs.

Comparaison entre les méthodes ABO et PBO

La valeur actualisée actuarielle des prestations de retraite promises, établie à partir de la méthode ABO, est présentée dans le rapport annuel pour donner une indication de l'obligation au titre des prestations acquises au 31 décembre. La valeur actualisée actuarielle des prestations de retraite promises, établie à partir de la méthode PBO, est présentée pour donner une indication de l'ampleur de l'obligation potentielle d'après les hypothèses actuarielles approuvées.

En particulier, il y a lieu de noter qu'aucune de ces deux méthodes ne prend en compte le renouvellement des effectifs complémentaires ce qui, pour un organisme public international comme le CERN, est un facteur extrêmement important. À l'avenir, la Caisse sera dès lors contrainte d'utiliser au moins deux ensembles de paramètres : D'une part, à des fins comptables, les approches ABO ou PBO imposées par les IPSAS et d'autre part, puisque la situation de la Caisse à une date donnée ne permet pas de tirer des conclusions sur son équilibre financier à long terme, la méthode traditionnelle de la projection en caisse ouverte, à des fins actuarielles. Cette méthode « en caisse ouverte » assure la comparabilité avec les résultats du passé, et s'avère indispensable pour les études actuarielles triennales, fondement de toute décision d'indexation de pensions. Le groupe de travail n°2, en particulier, devra continuer d'utiliser cette méthode pour les études qu'il a entamées.

(Cf. en annexe 1, le Rapport de l'Actuaire-conseil pour l'exercice 2008)

V. ÉTATS FINANCIERS 2008 ET BUDGET 2009 DE LA CAISSE DE PENSIONS

A) Généralités

L'administration de la Caisse de pensions se complexifie progressivement. Sur le plan des placements, par exemple, la complexité croissante s'explique par la nécessité de diversifier les placements dans des classes d'actifs nouvelles et de recourir toujours plus à des gérants externes spécialisés. Sur le plan administratif, ce sont surtout le nombre croissant de pensionnés ainsi que l'augmentation des demandes d'information concernant toutes les facettes de la Caisse qui sont à relever.

Les dépenses générales 2008 de la Caisse figurent dans le tableau ci-dessous, et à titre comparatif celles de 2007. Le tableau a été retraité afin de refléter les nouvelles rubriques et les nouveaux titres de dépenses qui figurent dans l'État de la performance financière de la Caisse, préparé en conformité avec les dispositions des IPSAS.

Année	2008	2007
Honoraires de gestion de placements	4 041	6 451
Frais de dépôt et de calcul de performance	1 281	1 355
Frais de transaction	2 403	3 681
Honoraires du coordinateur de gestion	154	133
Charges sur biens immobiliers*	8 726	9 475
Impôts payés	459	945
Total charges des placements (en kCHF)	17 064	22 040
Frais bancaires	68	78
Coût d'administration	3 592	3 416
Total des charges (en kCHF)	3 660	3 494

*Charges de maintenance (7 699 kCHF) + Honoraires de gestion locaux (1 027 kCHF)

Le montant total des charges de la Caisse ont baissé de 4,8 millions de CHF (19%) en 2008 par rapport à 2007. Tous les grands postes ont enregistré des réductions, et particulièrement les honoraires de gestion des placements, où le recul de la valeur des actifs s'est fait sentir sur les sommes dues aux gérants de portefeuilles titres.

Depuis le 1.1.1992, les dépenses administratives de la Caisse, jusque-là supportées par l'Organisation, sont prises en charge par la Caisse.

Lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2008, le Conseil d'administration a approuvé le budget de l'exercice 2009 (voir tableau sous lettre C).

B) Dépenses 2008

En 2008, les dépenses budgétées de la Caisse (3 379 kCHF) ont légèrement diminué (9%) par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue (3 725 kCHF). Les dépenses de personnel ont été inférieures à celles prévues au budget. En effet, le recrutement d'un ingénieur informaticien ne s'est pas concrétisé et celui d'un gérant de risques s'est concrétisé plus tard qu'initialement prévu. Ces deux postes étaient prévus au budget 2008. À défaut de recrutement, la Caisse a dû continuer de recourir à des fournisseurs extérieurs et à des consultants pour la maintenance informatique ainsi que pour les fonctions de gestion des risques, ce qui a entraîné une hausse des charges de « Matériel ». Les travaux supplémentaires indispensables en matière actuarielle ainsi que le besoin de nouveaux rapports de recherche sur la situation de marchés de plus en plus complexes ont été les deux autres charges importantes sous la rubrique « Matériel ». Une partie de l'augmentation des dépenses a été compensée par des économies sous d'autres postes du budget.

Personnel

Le personnel de la Caisse est présenté à l'annexe II de ce rapport. Il est à noter qu'un poste est imputé à la rubrique « Experts et consultants » du budget de la Caisse.

Matériel et externalisation

Les dépenses de 2008 sous cette rubrique couvrent les dépenses de fonctionnement associées pour l'essentiel aux services dont la Caisse a besoin dans l'exercice de son activité (travail temporaire, formation, voyages, experts et consultants, dépenses liées au fonctionnement du Conseil d'administration). Elles comprennent également le coût des abonnements aux services d'information fournis par Reuters et Bloomberg, de même que des dépenses informatiques (en logiciel et en matériel).

Frais de gestion externes

À titre informatif, les frais de gestion externes (portefeuilles mobilier et immobilier) sont les suivants :

	Charges		Estimation pour 2009
	(en milliers de CHF)		
	2008	2007	(en milliers de CHF)
Actifs (commissions de gestion et de dépôt)	5 322	7 806	6 500
Immobilier (total des honoraires de gestion et de valorisation)	1 256	1 217	1 250
Total (en milliers de CHF)	6 578	9 023	7 750

C) Budget 2009

Le budget 2009 connaît une augmentation de 785 kCHF (21,07%) par rapport au budget 2008. La rubrique « Personnel » progresse (260 kCHF) (11,43%) par rapport au budget de 2008 à cause du recrutement prévu d'un Gestionnaire général, d'un directeur des placements (Chief Investments Officer) et d'un Responsable de la gestion des risques. Compte tenu du calendrier probable de recrutement pour ces fonctions, le budget de charges de personnel pour 2009 ne sera probablement pas utilisé complètement. Des estimations révisées seront établies pour l'exercice d'identification des dépenses probables pour 2009. Le coût du recrutement d'un ingénieur en informatique a été supprimé du budget Personnel puisque l'assistance informatique restera prise en charge par le budget « Matériel » en 2009. L'allocation au budget Matériel augmente de 525 kCHF (36,21%) par rapport à la période correspondante. Cette augmentation s'explique essentiellement par la provision réalisée pour le projet informatique (480 kCHF), dont l'installation devrait commencer au début du second semestre 2009. D'autres postes du budget présentant une augmentation, tels que Contrats et Communication, seront compensés par des économies sous d'autres rubriques.

Budget de la Caisse de pensions pour l'exercice financier 2009

(en kCHF)

Chapitres et Rubriques	Comptes annuels 2008 CERN/2843 CERN/FC/5340 (prix 2008)	Budget 2008 (prix 2008)	Budget 2009* (prix 2009)
Personnel	1 873	2 275	2 535
Matériels			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
Bibliothèque	72	30	30
Colloques, séminaires, conférences	4	15	15
Contrats de personnel temporaire (Contrats de petits travaux, contrats de personnel temporaire et contrats de service)	54	70	105
Paiements à des tiers et honoraires	106	215	215
Experts & Consultants	847	710	680
Dépenses de formation	16	25	25
Frais de missions officielles	33	70	50
Frais de représentation	13	25	20
Communications	316	235	305
----- <i>Sous-total</i>	1 461	1 395	1 445
<i>Fournitures</i>			
Investissements et équipements	45	55	50
----- <i>Sous-total</i>	45	55	50
<i>Project informatique</i>			480
----- <i>Sous-total</i>			480
Total Matériel	1 506	1 450	1 975
Total général	3 379	3 725	4 510

* Le budget de 2009, approuvé par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions en septembre 2008 (CERN/PFGB/4.5), a été indexé par application des chiffres présentés dans le document intitulé « Indices de variation des coûts pour 2009 » (CERN/FC/5255/Rev.3b).

VI. ETATS FINANCIERS

1.1. État de la situation financière

État de la situation financière

(en CHF)	Notes*	31.12.08	31.12.07
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1'236'086'398.68	1'679'895'520.41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1'224'081'667.07	1'668'271'917.81
Comptes de dépôt auprès de courtiers		11'770'087.40	10'924'955.07
Comptes bancaires (immobilier)		234'644.21	698'647.53
Règlements à recevoir		1'868'647.82	13'319'186.85
Débiteurs divers	2	5'019'278.06	6'303'560.17
Autres Créances	3	19'165'846.45	17'587'403.06
Dérivés	4	133'552'196.39	47'021'783.60
Obligations		928'151'560.81	1'043'971'902.75
Actions		521'139'500.92	1'138'164'668.83
Fonds de placement et fonds indicies		275'881'911.77	319'356'507.79
Prêts		<u>33'332.00</u>	<u>49'998.00</u>
Total des actifs financiers		3'120'865'340.90	4'265'620'533.46
Actifs non financiers			
Immeubles de placement	5	<u>502'491'378.60</u>	<u>522'108'816.92</u>
Total des actifs non financiers		502'491'378.60	522'108'816.92
Total des actifs		3'623'356'719.50	4'787'729'350.38
PASSIFS			
Règlements à payer		2'174'425.20	154'162'741.62
Créditeurs divers	6	10'482'560.81	8'176'429.98
Autres créditeurs	7	3'210'362.17	5'486'160.57
Dérivés	4	17'808'897.21	5'927'875.20
Total des passifs		33'676'245.39	173'753'207.37
Actifs affectés au paiement des prestations		3'589'680'474.11	4'613'976'143.01
Valeur de transfert des membres actifs ou valeur actuelle de la pension différée (sans ajustement futur)		1'502'171'013.00	1'541'513'727.00
Réserves mathématiques des bénéficiaires		3'300'490'005.00	3'233'357'330.00
Capital retraite acquis		4'802'661'018.00	4'774'871'057.00
Provision pour prolongation de l'espérance de vie		132'019'600.20	113'167'506.55
Provision technique		132'019'600.20	113'167'506.55
Total du capital retraite acquis et des provisions techniques (CP)		4'934'680'618.20	4'888'038'563.55
Déficit technique		(1'345'000'144.09)	(274'062'420.54)

* Cf. les informations détaillées au chapitre XII - Notes annexes aux états financiers, en page 50

1.2. État de la performance financière

(en CHF)	Notes*	2008	2007
Produits des placements			
Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8	(468'516'536.13)	20'719'331.00
Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	(59'041'128.00)	46'863'870.02
Dividendes		26'314'983.33	28'617'951.50
Produits d'intérêts	9	80'682'780.66	84'875'759.87
Produits des biens immobiliers	10	35'458'375.67	36'808'245.51
Résultats sur ventes d'Actifs financiers	11	(603'709'333.65)	48'723'588.11
Résultats sur ventes d'Actifs financiers		-	4'509'673.96
Profits de change	12	134'311'612.71	28'192'120.14
		(854'499'245.41)	299'310'540.11
Charges des placements			
Honoraires de gestion de portefeuille		4'040'809.96	6'450'669.71
Droits de garde et frais des titres		1'281'192.90	1'355'157.89
Frais de transaction		2'402'700.18	3'681'170.77
Honoraires de gestion du coordinateur de gestion immobilière		154'000.00	132'638.70
Charges relatives à des biens immobiliers	13	8'726'089.54	9'475'216.94
Impôts payés		458'949.35	944'794.45
Total des charges des placements		17'063'741.93	22'039'648.46
Produit d'investissement net (Perte)		(871'562'987.34)	277'270'891.65
Autres produits		78'739.23	139'965.17
Total des produits		(871'484'248.11)	277'410'856.82
Autres charges			
Frais bancaires		68'160.26	77'938.31
Frais administratifs		3'591'543.68	3'415'822.11
Total des autres charges		3'659'703.94	3'493'760.42
Variation de l'actif net avant intervention des membres		(875'143'952.05)	273'917'096.40
Activités connexes à l'affiliation			
	14		
Cotisations			
Cotisations des membres		41'266'640.00	42'349'900.00
Cotisations de l'employeur		83'290'243.00	85'460'987.00
Rachat d'années d'affiliation		620'867.70	1'002'672.57
Indemnités reçues de tiers		170'099.05	238'230.25
Compensations		4'599'127.00	4'276'607.00
Total des cotisations		129'946'976.75	133'328'396.82
Prestations et paiements			
Pensions de retraite		221'710'581.30	213'919'199.80
Pensions d'invalidité		2'505'342.60	3'243'526.20
Pensions de conjoints survivants		25'936'935.20	24'145'426.00
Pensions d'orphelin		808'353.00	843'653.00
Allocations de famille		14'041'594.00	13'843'157.00
Prestations bénévoles		102'000.00	99'000.00
Valeurs de transfert versées aux membres		13'142'561.00	10'750'746.00
Valeurs de transfert versées à d'autres caisses		447'033.00	(127'475.00)
Cotisations versées à d'autres caisses		404'293.50	359'123.19
Total des prestations et paiements		279'098'693.60	267'076'356.19
Montant net des activités connexes à l'affiliation		(149'151'716.85)	(133'747'959.37)
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net en cours d'exercice		(1'024'295'668.90)	140'169'137.03
Actifs nets disponibles pour les prestations en début d'exercice		4'613'976'143.01	4'473'807'005.98
Actifs nets disponibles pour les prestations en fin d'exercice		3'589'680'474.11	4'613'976'143.01

* Cf. les informations détaillées au chapitre XII - Notes annexes aux états financiers, en page 50

1.3. Tableaux des flux de trésorerie

	Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers de CHF)	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités connexes à l'affiliation		
Cotisations et autres encaissements	130'999	131'816
Cotisations et autres paiements	(277'858)	(265'709)
	<u>(146'859)</u>	<u>(133'893)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		
Paiements provenant des actifs financiers	(2'728'000)	(3'117'542)
Paiements provenant des actifs immobiliers	(21'249)	(17'406)
Produits de la cession d'actifs financiers	2'285'821	3'255'674
Acquisition d'immeubles de placement	(35'116)	0
Produits de la cession d'immeubles de placement	0	44'263
Encaissements provenant d'immeubles de placement	43'896	42'733
Dividendes reçus	25'699	28'365
Intérêts reçus	73'854	76'520
Remboursement d'impôts	1'466	253
Droits de gestion et honoraires de gestion	(6'592)	(8'174)
Frais administratifs et divers payés	(3'307)	(2'572)
	<u>(363'528)</u>	<u>302'114</u>
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et des équivalents	(510'387)	168'221
Trésorerie en début d'exercice	1'679'896	1'513'890
Résultat de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	66'578	(2'215)
Trésorerie en fin d'exercice	<u>1'236'087</u>	<u>1'679'896</u>

1.4. État des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations

Solde au 31 décembre 2006	4'473'807'005.98
Cotisations de l'employeur	85'460'987.00
Cotisations des membres du personnel	42'349'900.00
Rachats d'années d'affiliation	1'002'672.57
Indemnités et Compensations	4'514'837.25
Prestations payées	(256'093'962)
Valeurs de transfert et cotisations payées	(10'982'394)
Produits des placements	299'310'540.11
Autres produits	139'965.17
Charges des placements	(22'039'648)
Autres charges	(3'493'760)
	<u>4'613'976'143.01</u>
Solde au 31 décembre 2007	4'613'976'143.01
Cotisations de l'employeur	83'290'243.00
Cotisations des membres du personnel	41'266'640.00
Rachats d'années d'affiliation	620'867.70
Indemnités et Compensations	4'769'226.05
Prestations payées	(265'104'806)
Valeurs de transfert et cotisations payées	(139'938'883)
Produits des placements	(854'499'245)
Autres produits	78'739.23
Charges des placements	(17'063'742)
Autres charges	3'659'704
	<u>3'589'608'474.11</u>
Solde au 31 décembre 2008	3'589'608'474.11

VII. INFORMATION GENERALE

Description de la Caisse

L'article I 1.01 des Statuts de la Caisse des pensions stipule que « *la Caisse de Pensions, ci-après dénommée la 'Caisse', a pour but d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité et de la vieillesse de ses membres, et du décès de ses membres et de ses bénéficiaires.* ».

En vertu des Articles V 1.02, 3 et 4 du Règlement du personnel du CERN, l'Organisation a pour mission d'organiser la couverture d'assurances sociales de son personnel. Elle a donc créé en 1955 un fonds de pension capitalisé qui constitue l'unique protection sociale du personnel du CERN.

La Caisse est un programme de pensions à prestations définies. L'âge officiel de la retraite est fixé à 65 ans. Les pensions sont calculées sur la base de 2% du traitement de référence par année de contribution (maximum : 70%). Le droit aux prestations de retraite n'est acquis qu'après au moins cinq années de cotisations. De même, en cas de démission d'un membre, la Caisse de pensions transférera les droits acquis à un autre régime de pensions.

Les membres du personnel de l'observatoire européen austral (European Southern Observatory - ESO), dont le siège est situé à Munich, sont également affiliés à la Caisse de pensions du CERN.

La Caisse de pensions du CERN n'a pas de statut juridique distinct et fait partie intégrante du CERN. Comme la Caisse de pensions ne relève d'aucune législation nationale, le Conseil du CERN a mis en place un cadre administratif autonome pour les activités de la Caisse de pensions au sein du CERN. Au plan comptable, les actifs de la Caisse sont conservés distinctement de ceux du CERN et de l'ESO, les deux bailleurs de fonds de la Caisse. Ces fonds seront utilisés totalement et exclusivement aux fins de versement des prestations prévues par les statuts de la Caisse.

L'article I 3.03 des Statuts de la Caisse de pensions dispose que « *Le CERN et l'ESO garantissent les prestations acquises en vertu des présents Statuts par les membres de leur personnel respectif, jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire* ». En cas de fusion, de reconstitution ou d'autres transformations de l'une ou l'autre de ces Organisations, leur Conseil respectif prend les mesures nécessaires à la continuité des pensions. En cas de dissolution du CERN, le Conseil, sans préjudice d'autres solutions offrant des garanties équivalentes, créera une fondation de droit suisse qui succédera à la Caisse afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution et donnera effet à toutes mesures d'intégration dans les régimes nationaux de sécurité sociale des États Membres garantissant l'équivalence précitée. En cas de dissolution de l'ESO, son Conseil prendra les mesures nécessaires pour garantir les droits acquis des membres de son personnel, membres de la Caisse.

La Caisse est placée sous l'autorité suprême du Conseil du CERN. Ses organes sont notamment le Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP), le Comité de placement (CP) et l'Administrateur.

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a modifié radicalement ses méthodes de travail et sa structure afin d'assurer une mise en œuvre appropriée et cohérente de la nouvelle politique et des nouveaux principes de la gouvernance (CERN/2733/Rev.). Cette importante réforme a pour objet de garantir la protection des prestations actuelles et futures des retraités et du personnel actif en améliorant la politique de financement, la structure des organes, et la gestion de la Caisse.

L'article I 2.01 des Statuts de la Caisse de pensions prévoit que la Caisse, partie intégrante du CERN, est sous la haute autorité du Conseil. Son administration et sa gestion financière sont distinctes de celles du CERN et de l'ESO

Le personnel de la Caisse est soumis au Règlement du Personnel du CERN.

Taux de cotisations

À la suite de la décision prise par le Conseil du CERN en décembre 2005, les cotisations, exprimées en pourcentage du traitement de référence, s'établissent depuis le 01.01.06, de la manière suivante :

Membres	10,29%
Organisations (CERN et ESO)	20,59%
Total :	30,88%

Conditions de fin de contrat

Lorsque l'affiliation à la Caisse prend fin avant l'âge de 65 ans pour une raison qui n'est pas le décès ou l'invalidité totale, une valeur de transfert est calculée sur la base du traitement de référence à la date de fin de contrat.

Durée de service inférieure à cinq ans :

Lorsque la durée de service du membre est inférieure à cinq années, la valeur de transfert est payée à un autre régime de pension ou bien, à sa demande, au membre lui-même.

De cinq à dix ans de service :

Lorsque le membre compte entre cinq et dix ans de service, il a le choix entre une pension de retraite différée, le paiement à un autre régime de pension ou bien, si cette dernière option s'avère impossible, à lui-même.

Dix ans de service ou plus :

Lorsque le membre compte dix ans ou plus de service, il a le choix entre une pension de retraite différée, le paiement à un autre régime de pension ou bien, si cette dernière option s'avère impossible, à un régime d'assurance privé offrant des garanties comparables.

Le paiement d'une valeur de transfert éteint tout droit à une pension, à l'exception du droit lié à une invalidité partielle déjà en cours de paiement.

Modifications des Statuts et Règlements de la Caisse de pensions

En décembre 2008, le Conseil a approuvé deux articles relatifs à la composition et à la présidence du nouveau Comité de Placement (CERN/2826).

Le Conseil a également approuvé le code de déontologie de la Caisse de pensions (CERN/2824) et la durée standard des mandats des membres du CACP (CERN/2825).

VIII. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Préparation

Les états financiers 2008 de la Caisse de pensions du CERN ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et en conformité avec les Normes Comptables Internationales pour le Secteur Public (IPSAS). Auparavant, les états financiers étaient préparés conformément aux Statuts de la Caisse ainsi qu'aux méthodes comptables de la Caisse qui peuvent, par certains aspects, s'écarter des IPSAS.

Afin de faciliter la comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008, les états financiers de l'exercice 2007 ont été retraités sur la même base. Les rapprochements ainsi que la description des effets de la transition aux IPSAS figurent au chapitre XI.

La préparation des états financiers conformément aux IPSAS impose de recourir à certaines estimations comptables déterminantes. Elle impose également à la Caisse d'exercer son jugement dans l'application de ses méthodes comptables. Les domaines caractérisés par un degré de complexité plus élevé ou appelant un degré plus élevé de jugement, ou encore les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentés au chapitre X. Si ces estimations ou hypothèses s'écartent des circonstances réelles, les estimations et hypothèses originales seront modifiées selon les besoins au cours de l'année pendant laquelle les circonstances changent.

Principes d'évaluation

Le principe d'évaluation adopté est celui du coût historique modifié par une correction de la valeur des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) et des immeubles de placement, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Conversion des devises

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

En application de l'article I 4.01 des Statuts de la Caisse de pensions, approuvés en date du 23 juin 1989 par le Conseil du CERN, la monnaie de compte de la Caisse est le franc suisse. La comptabilité de la Caisse est donc préparée et présentée dans cette monnaie.

b) Transactions et soldes

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes résultant de cette conversion sont présentés séparément dans l'État de la performance financière de la période.

Classification des actifs et des passifs

La Caisse de pensions du CERN est une entité qui gère notamment les actifs utilisés pour payer les pensions de retraite. Dès lors, les actifs et les passifs sont présentés dans l'État de la situation financière, selon un ordre qui reflète, dans les grandes lignes, leur liquidité relative. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'État de la situation financière de la Caisse à la date où celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques ainsi que d'autres placements à court terme extrêmement liquides assortis à l'origine d'échéances inférieures ou égales à trois mois, de comptes de dépôt de couverture auprès de courtiers qui couvrent les appels de marge sur des positions en instruments dérivés, ainsi que les comptes bancaires liés au portefeuille immobilier détenus par des gérants locaux pour régler les dépenses d'exploitation connexes.

Actifs financiers

La Caisse classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur par le compte de résultat, d'une part, et les prêts et créances, d'autre part. La classification dépend de l'intention qui a présidé à l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

a) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

L'activité de la Caisse consiste à investir dans des actifs en vue de tirer profit de leur rendement total sous la forme d'intérêts, de dividendes, de distributions et de progression de la juste valeur.

(a1) Classification

La Caisse classe ses placements en titres de créances, en actions et instruments dérivés connexes comme étant des actifs financiers la juste valeur par le biais du compte de résultat. La Caisse désigne ces actifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le portefeuille de placements en actions privées est ventilé en actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et est intégré à la rubrique Actions.

(a2) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements, cotés ou non, sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de négociation à laquelle ils sont réalisés en vertu d'un contrat dont les modalités prévoient une livraison au sein du cadre temporel établi par le marché concerné.

(a3) Évaluation

La comptabilisation initiale des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et négociés sur un marché actif se fait à la juste valeur. Les coûts de transaction sont pris en charge dans l'État de la performance financière. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours offert (prix de vente) publié à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur de la catégorie des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont présentés dans l'État de la performance financière de la période au cours de laquelle ils surviennent.

b) Prêts et créances

Les autres débiteurs comprennent l'impôt récupérable prélevé à la source sur des dividendes ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée, remboursable, payée sur des transactions immobilières, les créances immobilières et les autres montants dus ainsi qu'une avance octroyée par la Caisse à une association de construction dans le cadre du financement d'une installation commune de chauffage desservant une partie du bien immobilier. Le prêt prévoit des paiements fixes et n'est pas coté sur un marché actif.

Les règlements à recevoir représentent les sommes dues à la Caisse pour des cessions de titres conclues mais non encore réglées ou livrées à la date de clôture.

Les autres créances comprennent les intérêts échus, les dividendes à recevoir et les créances à recevoir.

À l'exception de ce prêt, ces créances ne sont généralement pas génératrices d'intérêt et sont à court terme par nature. Elles sont dès lors comptabilisées à leur valeur nominale, éventuellement diminuées des corrections de valeur adéquates pour irrécouvrabilité.

c) La juste valeur de titres non cotés

La juste valeur de titres non cotés est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Il peut notamment s'agir de transactions récentes réalisées à des conditions normales de marché, de références à d'autres instruments sensiblement analogues, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation d'options basés dans toute la mesure du possible sur des données de marché et aussi peu que possible sur des données spécifiques à l'entité.

Actifs non financiers

Figurent sous ce titre les actifs qui ne sont assortis d'aucun droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se définissent comme des terrains, des bâtiments ou des forêts détenus pour acquérir des revenus locatifs ou valoriser le capital et non occupés par la Caisse.

Les immeubles des placements sont comptabilisés à la juste valeur, à savoir une valeur de marché déterminée annuellement par des évaluateurs externes disposant des qualifications professionnelles et de l'expérience requise. La juste valeur est basée sur des prix de marché actifs, éventuellement ajustés de manière à tenir compte de différences dans la nature, la situation ou l'état de l'actif visé. Si ces informations ne sont pas disponibles, la Caisse utilise des méthodes de valorisation alternatives telles que des prix récemment observés sur des marchés moins actifs ou des projections de flux de trésorerie actualisés. Ces évaluations sont vérifiées annuellement par un évaluateur indépendant.

Toute variation des justes valeurs est enregistrée dans l'État de la performance financière sous la rubrique des profits/pertes sur placements immobiliers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les coûts de la gestion quotidienne des propriétés immobilières, comme par exemple les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisés dans l'État de la performance financière lorsqu'ils sont encourus. Les charges encourues pour le remplacement ou la rénovation de parties d'immeubles de placement existants et dont le montant est supérieur ou égal à 5% de la valeur de l'immeuble sont comptabilisées en majoration de sa valeur comptable.

Passifs

Les passifs à la date de clôture qui ne sont pas générateurs d'intérêts et qui sont à court terme par nature sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs relatifs à des pertes présentés en tant qu'instruments dérivés dans l'État de la Situation financière sont évalués à leur juste valeur.

Les règlements à payer représentent les sommes dues par la Caisse pour des acquisitions de titres conclues mais non encore réglées ou livrées à la date de clôture.

La Caisse peut recourir à l'émission d'options d'achat, couverte par ses expositions sous-jacentes, pour réduire le coût de la couverture. Le recours à l'émission d'options d'achat est lié aux investissements en actions.

Passifs actuariels

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actualisée actuarielle des prestations de retraite promises. Comme le montre le tableau, les hypothèses actuarielles pour 2008 sont identiques à celles appliquées pour 2007. Les prestations ont été déterminées en utilisant des niveaux de traitement projetés. Lors de sa réunion du 11 février 2009 (CERN/CACP/10.3), le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a approuvé ces paramètres actuariels qui représentent la politique comptable officielle de l'organisation à l'exception du taux d'actualisation (4,5%), qui est le taux de rendement à long terme attendu de la Caisse (soit 5%) après prise en compte d'une marge de sécurité de 0,5%. Ce taux d'actualisation de 4,5% a été approuvé par le Conseil du CERN le 15 décembre 2005 (CERN/FC/4993-CERN/2367).

Hypothèses actuarielles	2007	2008
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%
Augmentation future des traitements	1,5%	1,5%
Augmentation future des retraites	1,0%	1,0%
Augmentation des traitements au titre de l'avancement	1,8%	1,8%
Rendement des actifs du régime	5,0%	5,0%
Espérance de vie	EVK 2000	EVK 2000
Démission d'un CDI avant le 01/07/1987 : le taux reste en vigueur jusqu'à 59 ans, 0% au-delà	0,5%	0,5%
Démission d'un CDI à partir du 01/07/1987 compris : le taux reste en vigueur jusqu'à 64 ans, 0% au-delà	0,5%	0,5%
Démission de CDD et de boursiers	0,0%	0,0%
Contrats à durée indéterminée	50,0%	50,0%
Prorogation de contrats de boursiers pendant 2 ou 3 ans	50,0%	50,0%

Comptabilisation des produits

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés pro rata temporis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Le revenu locatif est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
- Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est acquis.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Par ses activités, le Fonds s'expose avant tout aux risques financiers liés aux variations des cours de change et des taux d'intérêt. En conséquence, il peut couvrir ces positions par le recours à des instruments dérivés tels que des contrats à terme sur devises et des contrats de swap de taux d'intérêt. La Caisse peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de placement, essentiellement pour obtenir des expositions sur certains marchés spécifiques.

La Caisse détient les instruments dérivés suivants :

- Des contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers à une date future et à un cours spécifié. Un contrat à terme est un contrat non standardisé émis par la Caisse et par la contrepartie audit contrat. Les contrats sont garantis par de la trésorerie, et tout changement dans la valeur des contrats à terme est réglé à la remise à zéro, au renouvellement ou à l'expiration du contrat. Les contrats à terme font l'objet de règlements sur une base brute.

b) Options

Une option est un accord contractuel en vertu duquel le vendeur (émetteur) octroie à l'acheteur (détenteur) le droit, mais non l'obligation, d'acheter (dans le cas de l'option d'achat) ou de vendre (dans le cas de l'option de vente), à une date ou pendant une période déterminée, un montant spécifié de devises ou un instrument financier et ce, à un prix prédéterminé. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en rémunération de la prise de risque sur le cours futur du titre. Les options font l'objet de règlements sur une base brute.

c) Swaps

Les Swaps sont des contrats visant à échanger de la trésorerie ou des flux de trésorerie à une date future spécifiée (ou bien avant) sur la base de la valeur sous-jacente de devises/de cours de change, d'obligations/de taux d'intérêt, de matières premières, d'actions ou d'autres actifs.

IX. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, la Caisse de pensions s'expose à une palette de risques financiers : le risque de marché (et notamment le risque de prix, le risque de change, le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme général de gestion des risques de la Caisse vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel la Caisse est exposée ; il tente de minimiser les éventuels effets défavorables sur la performance financière de la Caisse. La politique de la Caisse lui permet d'utiliser des instruments financiers dérivés, tant pour modérer certaines expositions aux risques que pour en créer.

Tout placement en valeurs mobilières présente un risque de pertes en capital. La perte maximale en capital sur obligations, actions, fonds de placement et options acquises est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximale en capital sur l'émission d'options de vente, l'achat de contrats à terme et de contrats de change à terme est limitée à la valeur notionnelle contractuelle de ces positions. Sur la vente d'options d'achat et sur la vente de contrats à terme sans sous-jacent, la perte maximum en capital peut être illimitée.

La gestion de ces risques est mise en œuvre par des gérants de placements en vertu de directives approuvées par le Comité de placements et par le conseil d'administration de la Caisse de pensions. La Caisse utilise diverses méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels elle est exposée ; ces méthodes sont précisées ci-après. En outre, la Caisse évalue le degré de risque de ses placements par le biais d'un calcul trimestriel du « montant de la fortune exposée » (« *value at risk* ») afin d'estimer la perte potentielle maximum dans des conditions normales de marché.

Risque de marché

a) Risque de prix

La Caisse est exposée au risque des cours de titres, au risque du prix des instruments dérivés et au risque du prix de l'immobilier. Cela découle des placements détenus par la Caisse dont les prix futurs sont incertains. Lorsque les actifs de la Caisse, par exemple des actions, sont libellés en devises autres que le franc suisse, le prix initialement exprimé en devises puis converti en francs suisses fluctue également à cause des variations des cours de change. Le paragraphe (b) consacré aux « Risques de change » ci-dessous précise le mode de gestion et d'évaluation de cette composante du risque de prix.

La Caisse a pour politique de gérer son risque de prix, entre autres objectifs, par la diversification et par la sélection de catégories d'actifs dans le cadre d'une allocation stratégique des actifs (ASA).

En 2008, à l'issue d'une étude de gestion des actifs et des passifs (Asset Liability Management - ALM) prenant en compte les spécificités de la Caisse (démographie, taux de cotisation, prestations, indexation, équilibre actuariel), la Caisse a révisé son ASA dans l'optique de réaliser les objectifs à long terme de maximisation des rendements de la Caisse, tout en conservant un degré acceptable de volatilité, par la détermination d'une distribution optimale des actifs à long terme. Suite à la prise en

compte, dans l'étude ALM, de scénarios de modélisation et de méthodes d'optimisation, l'ASA révisée vise à réduire le risque en modifiant la répartition des actifs de l'ASA antérieure, réduisant par la même occasion la volatilité à la baisse du degré de couverture. Le Comité de placement va graduellement mettre en place la nouvelle ASA sous le contrôle du Conseil d'administration de la Caisse de pensions du CERN. Il veillera tout particulièrement à rééquilibrer la politique de placement et à mettre en place autour de l'ASA des marges de manœuvre tactiques, indispensables pour que la Caisse puisse procéder aux ajustements nécessaires en fonction des conditions de marché à court terme. Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions réexaminera périodiquement l'ASA en mettant tout particulièrement l'accent sur les catégories d'actions nouvelles ou celles dont le montant aura augmenté.

C'est ainsi, par la diversification des catégories d'actifs, des zones géographiques et des devises mais aussi par une dé-corrélation que la Caisse tentera notamment de réduire le risque de marché.

Le tableau ci-dessous présente l'Allocation stratégique des actifs révisée qui a été approuvée par le Conseil du CERN lors de sa session du 19 juin 2008 (CERN/2794) ainsi que l'allocation réelle, qui inclut les vues tactiques.

CLASSE D'ACTIFS Sous-classe d'actifs	ASA	Marges tactiques	Allocation réelle au :		Écart par rapport à l'ASA
	1		31.12.2007	31.12.2008	
OBLIGATIONS	37%	30-45%	35,9%	46,1%	9,1%
Europe	17%		15,8%	21,7%	4,7%
Monde	10%		5,1%	0,3%	-9,7%
Entreprise	10%		0,0%	4,5%	-5,5%
Autres	0%		15,1%	0,0%	0,0%
Suisse	0%		0,0%	19,6%	19,6%
ACTIONS	34%	25-45%	38,5%	26,4%	-7,6%
US Large Cap	8%		9,5%	7,3%	-0,7%
US Small Cap	2%		1,4%	0,9%	-1,1%
Canada	0%		0%	0,2%	
Eur. Large Cap	8%		13,7%	8,8%	0,8%
Eur. Small Cap	2%		1,7%	0,9%	-1,1%
Australie	0%		0,0%	0,3%	
Japon	9%		5,5%	4,6%	-4,4%
Marchés émergents	5%	10% max	6,7%	3,5%	-1,5%
Alternatifs :	14%	10-20%	6,0%	6,3%	-7,7%
Performance absolue	10%		2,2%	3,0%	-7,0%
Placements en actions privées	2%		1,9%	2,9%	0,9%
Matières premières	2%		2,0%	0,4%	-1,60%
IMMOBILIER	15%	10-20%	10,7%	14,8%	-0,2%
TRÉSORERIE	0%	0-10%	8,9%	6,4%	6,4%

La juste valeur des actifs de la Caisse qui sont exposés au risque de prix au 31 décembre se présente comme suit :

	2008	2007
(en kCHF)		
Obligations	928'151	1'043'972
Actions	521'139	1'138'165
Fonds de placement et fonds indicies	275'882	319'357
Instruments dérivés	133'552	47'022
Instruments de placement	502'491	522'109
Total	2'361'215	3'070'625

b) Risque de change

La Caisse est exposée au risque de change, qui découle essentiellement de placements en actifs libellés en devises. De manière générale, la Caisse procède à une couverture passive de son risque de change à hauteur de 70% de l'exposition (hors EUR). Elle peut toutefois modifier les taux de couverture en fonction de considérations tactiques. Les positions en euros sont couvertes à titre tactique, après prise en compte des conditions de marché à court terme. La Caisse a recours à des contrats de change à terme et à des options en devises pour couvrir l'exposition au risque de change sur ses placements existants et prévus en devises.

Le tableau ci-dessus synthétise les actifs nets du Fonds qui sont libellés dans une devise autre que le franc suisse.

Au 31 décembre 2008 (en milliers)

EUR	911'117
GBP	142'487
USD	261'076
JPY	6'390'399

c) Estimation de la juste valeur

La juste valeur d'actifs financiers échangés sur des marchés actifs est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par la Caisse est le cours acheteur actuel ; le prix de marché coté approprié pour les passifs financiers est le cours vendeur actuel.

Les méthodes appliquées par la Caisse pour valoriser les actifs financiers non cotés sur des marchés actifs figurent au chapitre X « Estimations comptables et jugements déterminants ».

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des effets des fluctuations des taux d'intérêt de marché en vigueur sur la juste valeur d'actifs financiers et de flux de trésorerie futurs.

La Caisse détient des placements en instruments à revenu fixe et de la trésorerie placée en dépôts à court terme. La durée des placements à revenu fixe est strictement réglementée par les directives de placement imposées aux gérants de portefeuille.

En outre, la Caisse peut faire usage d'instruments dérivés pour couvrir son exposition aux taux d'intérêt.

L'analyse ci-dessous synthétise le calendrier des échéances des portefeuilles à revenu fixe de la Caisse au 31 décembre ; elle mesure en outre la sensibilité de la juste valeur des instruments à revenu fixe de la Caisse aux fluctuations des taux d'intérêt de marché.

	2008	2007
<u>Mandat Crédit Monde*</u>	159.7 MCHF	231.8 MCHF
0 - 1 an	13.37%	8.06%
1 - 3 ans	13.86%	27.37%
3 - 5 ans	16.32%	10.99%
5 - 7 ans	14.19%	15.03%
7 - 10 ans	28.04%	13.84%
> 10 ans	14.22%	24.71%
Total	100.00%	100.00%

* en 2008, ce portefeuille a été restructuré et confié à un autre gérant. Le mandat a été transformé d'un portefeuille obligataire Monde en un portefeuille crédit dédié.

<u>Obligations souveraines Monde</u>	789.7 MCHF	720.5 MCHF
0 - 1 an	5.94%	11.35%
1 - 3 ans	2.63%	12.07%
3 - 5 ans	4.00%	1.63%
5 - 7 ans	27.90%	4.75%
7 - 10 ans	47.80%	64.33%
> 10 ans	11.73%	5.87%
Total	100.00%	100.00%

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la Caisse au risque de taux d'intérêt pour ses dépôts à court terme.

<u>Taux d'intérêt effectifs</u>		(en kCHF)
EUR	1.50%	5'623
EUR	2.80%	89
EUR	2.35%	4'500
CHF	0.05%	2'490
CHF	2.88%	1'009'489
USD	0.05%	820
GBP	1.19%	210
GBP	1.00%	1'200

e) Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement des sommes à leur date d'exigibilité.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont exécutées par le biais de courtiers agréés et réglées/payées à la livraison. Le risque de défaillance est dès lors considéré comme minime, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée qu'après réception du paiement par le dépositaire. De même, tout paiement relatif à un achat de titres n'est exécuté qu'après réception des titres par le dépositaire. Si l'une des parties n'honore pas ses engagements, la négociation échoue.

La Caisse investit en titres à revenu fixe émis par divers organismes tels que des gouvernements, des organismes publics ou des sociétés. La gestion de ces éléments de portefeuille est confiée à des gérants de portefeuille professionnels soumis à des directives de placement strictes, notamment en termes de qualité des émetteurs et de diversification. En outre, pour limiter le montant de son exposition de crédit à l'égard des institutions financières, la Caisse diversifie ses contreparties et assure un suivi rigoureux des créances en souffrance sur instruments dérivés. Si une position sur instruments dérivés affiche un gain, la Caisse peut réclamer une sûreté ou obliger la remise à zéro de la position.

L'analyse ci-dessous synthétise la qualité des émetteurs des portefeuilles à revenu fixe de la Caisse au 31 décembre.

	2008	2007
<u>Mandat Crédit Monde*</u>	159.7 MCHF	231.8 MCHF
Titres par catégorie de notation		
AAA	14.14%	90.58%
AA	7.82%	1.73%
A	46.80%	5.57%
BBB-B	27.05%	1.14%
NR/NA	4.19%	0.98%
Total	100.00%	100.00%

* en 2008, ce portefeuille a été restructuré et confié à un autre gérant. Le mandat a été transformé d'un portefeuille obligataire Monde en un portefeuille crédit dédié.

La durée de ces titres, à savoir l'échéance résiduelle moyenne pondérée des flux de trésorerie, s'établit à 5,22 ans au 31 décembre 2008 (2007 : 6,03 ans).

	2008	2007
<u>Obligations souveraines Monde</u>	789.7 MCHF	720.5 MCHF
Titres par catégorie de notation		
AAA	79.46%	68.16%
AA	9.68%	3.74%
A	7.88%	10.54%
BBB-B	2.72%	11.15%
NR/NA	0.26%	6.41%
Total	100.00%	100.00%

La durée des titres ci-dessus s'élevait à 7,02 ans le 31 décembre 2008 (2007 : 5,96 ans).

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre est précisée ci-dessous.

	2008	2007
Obligations	928'151	1'043'972
Instruments dérivés	133'552	47'022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1'236'086	1'679'895
Règlements à recevoir	1'869	13'319
Autres actifs	24'185	23'890
Total en kCHF	2'323'843	2'808'098

Tout actif qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur à cause d'une impossibilité d'évaluer de manière fiable sa juste valeur par le biais du compte de résultat fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture, si des indices de dépréciation sont apparents. La dépréciation est évaluée comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. La dépréciation est comptabilisée dans l'État de la performance financière pour la période.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne soit pas en mesure de générer des ressources de trésorerie suffisantes pour honorer intégralement ses engagements à leur date d'exigibilité ou qu'elle ne soit en mesure de le faire qu'à des conditions sensiblement désavantageuses. En plus de ses engagements de payer des prestations mensuelles, la Caisse est exposée au règlement périodique d'appels de marge et de profits et pertes sur positions en instruments dérivés. En outre, le programme de couverture monétaire peut générer des flux de trésorerie substantiels mais difficiles à prévoir. La Caisse conserve dès lors un volant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisant pour honorer ses obligations à court terme.

La Caisse ne prend pas de positions à effet de levier sur le marché.

Le tableau ci-dessous analyse les passifs financiers de la Caisse (à l'exception des instruments dérivés financiers en situation de perte) en les regroupant par classes d'échéance pertinentes d'après la durée restant à courir de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle.

(en kCHF)	Moins de 7 jours	1 à 3 mois	3 à 12 mois
<u>Au 31 décembre 2008</u>			
Règlements à payer	2'174		
Membres et bénéficiaires	4'022		
Dépôts de garantie - immobilier			3'267
Dettes d'impôts exigibles		116	
Créanciers - immobilier		3'077	
Remboursements de cotisations	1'214		
Paievements en souffrance		1'996	
Total en kCHF	7'410	5'189	3'267
<u>Au 31 décembre 2007</u>			
Règlements à payer	154'163		
Membres et bénéficiaires	1'765		
Dépôts de garantie - immobilier			3'266
Dettes d'impôts exigibles		77	
Créanciers - immobilier		3'068	
Remboursements de cotisations	2'142		
Paievements en souffrance		3'344	
Total en kCHF	158'070	6'489	3'266

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers dérivés de la Caisse en situation de perte qui feront l'objet d'un règlement sur une base brute, en les regroupant par classe d'échéance d'après leur durée résiduelle de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes dus dans les 12 mois sont égaux à leurs soldes comptables, puisque l'incidence d'une actualisation n'est pas significative.

(en kCHF) **1 à 6 mois**

Au 31 décembre 2008

Contrats à terme	16'007
Swaps	1'802
Total en kCHF	17'809

**1 à 3
mois**

Au 31 décembre 2007

Contrats à terme	3'864
Swaps	1'674
Options d'achat	389
Total en kCHF	5'927

X. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS DETERMINANTS

La Caisse effectue des estimations et émet des hypothèses qui ont une influence sur le montant publié des actifs et des passifs. La Caisse réévalue en permanence ses estimations et ses jugements avec l'assistance d'experts indépendants, sur la base de son expérience mais aussi d'autres facteurs tels que des hypothèses prospectives estimées raisonnables au vu des circonstances. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement égales aux résultats réels correspondants.

Les estimations et jugements déterminants réalisés pendant la période sont décrits ci-dessous.

a) Hypothèses actuarielles

Les passifs de la Caisse relatifs aux engagements de prestations à payer ont été déterminés par recours à des méthodes qui se fondent sur des estimations et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses tiennent compte de la nature de long terme des prestations futures. Tout changement de ces estimations et de ces hypothèses pourrait avoir une incidence substantielle sur les passifs liés à ces prestations.

La Caisse considère qu'une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une diminution des passifs à hauteur de quelque 313 MCHF et vice versa. Une augmentation de 1% de l'indexation des pensions augmenterait les passifs de quelque 376 MCHF (et vice versa) tandis qu'une augmentation de 1% de l'indexation des traitements augmenterait les passifs de quelque 96 MCHF (et vice versa).

Les bases des hypothèses actuarielles de la Caisse sont énoncées au chapitre VIII (« Résumé des principales politiques comptables »). La Caisse a recours aux services d'un actuaire indépendant pour vérifier la pertinence de ses hypothèses.

b) Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement de la Caisse est estimée à leur valeur de marché.

À défaut d'informations relatives aux prix courants d'immeubles de placement analogues, la juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon des techniques d'actualisation de flux de trésorerie. La Caisse utilise des hypothèses essentiellement basées sur les conditions de marché prévalant à chaque date de clôture.

Les principales hypothèses qui fondent l'estimation de juste valeur effectuée par la Caisse portent sur l'encaissement des loyers contractuels, les loyers de marché futurs attendus, les périodes d'inoccupation, les contraintes de maintenance et le niveau des taux d'actualisation appropriés. La Caisse compare régulièrement ces estimations aux données réelles de rendement du marché, à celles de la Caisse et à celles qui sont annoncées sur le marché. Les loyers de marché futurs attendus sont déterminés sur la base des loyers de marché actuels pour des propriétés similaires, dans le même état et au même endroit.

c) Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Capital Investissement (Private equity)

Pour arriver à la juste valeur d'actions non cotées, la Caisse prend en compte des facteurs tels que la performance sectorielle, la performance de la société, la qualité du management, le cours retenu lors du dernier tour de table de financement, les possibilités de sortie disponibles, la préférence pour la liquidité, les transactions de marché comparables, les flux de trésorerie actualisés, les multiples cours/bénéfice et l'analyse de la valeur actualisée nette. L'analyse recourt de manière maximale à des données de marché et se fonde aussi peu que possible sur des données spécifiques à l'entité.

La Caisse investit également en fonds de capital-investissement dont les valorisations sont basées sur les dispositions de IAS 19 ou de la norme américaine équivalente FAS 157. Bon nombre de ces fonds présentent la même période de reporting que la Caisse. En conséquence, certains états financiers audités attestant notamment la valeur des placements de la Caisse dans certains fonds de capital-investissement n'étaient pas disponibles à la date de clôture. Lorsqu'elle ne disposait pas d'états financiers vérifiés, la Caisse a utilisé les informations suivantes pour apprécier les valeurs :

- les états financiers non vérifiés au 31.12.2008 ;
- les états non vérifiés d'une période précédente (30.06.2008 ou 30.09.2008) ajustés des mouvements de capitaux intervenus entre les derniers états reçus et le 31.12.2008.

Instruments dérivés de gré à gré

La juste valeur d'instruments dérivés de gré à gré est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Lorsqu'un instrument ou son équivalent ne comporte pas de prix de marché, sa valeur est déterminée à l'aide d'un modèle de valorisation basé sur des données de marché observables.

XI. TRANSITION AUX IPSAS

Base de la transition

Les États financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont les premiers états financiers annuels conformes aux normes IPSAS.

Pour la Caisse de pensions, la date de transition est le 1^{er} janvier 2007. La Caisse a préparé son bilan d'ouverture à cette date. Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les informations comparatives présentées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été préparés conformément aux politiques comptables énoncées au chapitre VIII.

En préparant son bilan d'ouverture en IPSAS et les informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, la Caisse de pensions a ajusté les montants qui étaient présentés antérieurement dans les États financiers préparés conformément aux Statuts de la Caisse et aux méthodes comptables de la Caisse. Des précisions sur l'incidence de la transition aux IPSAS sur la

situation financière et la performance financière de la Caisse de pensions figurent dans les tableaux ci-dessous et dans les notes qui les accompagnent.

Tableau de rapprochement des fonds propres au 1^{er} janvier 2007

(en CHF)	Effets de la transition aux IPSAS au 01.01.2007				IPSAS 01.01.07
	GAAP 01.01.07	Incidence des reclassements	Note	Incidence des évaluations	
ACTIFS					
Dépôts à court terme	24'397'773.29	(24'397'773.29)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1'488'356'138.89	(1'488'356'138.89)			1'513'289'909.51
Comptes de dépôt auprès de courtiers	336'949.34				
Comptes bancaires (immobilier)	199'047.99				
Règlements à recevoir		19'392'800.62			19'392'800.62
Administrations fiscales	988'841.32	(988'841.32)			
Gérants de biens immobiliers	2'758'058.98	(2'758'058.98)			
Débiteurs divers		3'746'900.30			3'813'564.30
Intérêts courus à recevoir	15'263'393.07	2'904'155.65			
Dividendes courus à recevoir	580'075.34	(580'075.34)			
A recevoir	1'521'936.13	(1'521'936.13)			
Plus-values sur instruments dérivés à recevoir		22'305'871.95			
Paiements d'avance		24'628.41			
Autres Créances		42'575'432.14			42'600'060.55
Dérivés					93'039.32
Option de vente	93'039.32	(93'039.32)			
Obligations	999'615'672.93				999'615'672.93
Actions	1'100'735'865.45				1'100'735'865.45
Fonds de placement et fonds indiciaires	356'756'525.66				356'756'525.66
Prêts	66'664.00				
Opérations de change à terme ouvertes	1'505'752'260.27	(1'505'752'260.27)			
Transactions ouvertes	20'991'741.70	(20'991'741.70)			
Total des actifs financiers					4'036'297'438.34
Actifs non financiers					
Biens immobiliers	512'846'151.00	(512'846'151.00)			
Immeubles de placement		512'846'151.00			512'846'151.00
Paiements d'avance	24'628.41	(24'628.41)			
Total des actifs non financiers					512'846'151.00
Total des actifs de la Caisse	6'031'284'763.09				4'549'143'589.34
PASSIFS					
Règlements à payer		56'579'203.61			56'579'203.61
Membres de la Caisse	1'939'066.65	(1'939'066.65)			
Retenues de garantie des locataires	3'540'413.51	(3'540'413.51)			
Biens immobiliers	2'757'200.89	(2'757'200.89)			
Créditeurs divers					8'236'681.05
Remboursements de cotisations	633'358.00	(633'358.00)			
Moins-values sur instruments dérivés		6'084'946.50			
Paiements à faire	3'770'897.20	(3'770'897.20)			
Prépaiements reçus	31'497.00	(31'497.00)			
Autres créditeurs					10'520'698.70
Transactions ouvertes	39'053'063.59	(39'053'063.59)			
Opérations de change à terme ouvertes	1'505'752'260.27	(1'505'752'260.27)			
Total des passifs					75'336'583.36
Total des actifs moins passifs courants	4'473'807'005.98				
Capital de la Caisse	4'450'398'565.27				
Provisions : Provision générale immobilière	23'123'000.00		a	(23'123'000.00)	
Provisions : Fonds de la chaufferie, Grand-Saconnex	285'440.71		b	(285'440.71)	
Total : Capital & Provisions/Actifs nets affectés au paiement des prestations	4'473'807'005.98				4'473'807'005.98

Effets de la transition aux IPSAS au 01.01.2007

(en CHF)	GAAP 01.01.07	Incidence des reclassements	Note	Incidence des évaluations	IPSAS 01.01.07
ACTIFS					
Comptes courants	55'727'952.43	(55'727'952.43)			
Dépôts à court terme	1'612'543'965.38	(1'612'543'965.38)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1'668'271'917.81			1'679'895'520.41
Comptes de dépôt auprès de courtiers	10'924'955.07				
Comptes bancaires (immobilier)	698'647.53				
Règlements à recevoir		13'319'186.85			13'319'186.85
Administrations fiscales	2'638'674.13	(2'638'674.13)			
Gérants de biens immobiliers	2'315'317.34	(2'315'317.34)			
A recevoir	1'299'570.70	(1'299'570.70)			
Débiteurs divers					6'303'560.17
Intérêts courus à recevoir	16'295'650.36	(16'295'650.36)			
Dividendes courus à recevoir	569'205.37	(569'205.37)			
Plus-values sur instruments dérivés à recevoir		42'630'047.14			
A recevoir	697'025.38	(697'025.38)			
Paievements d'avance		25'521.95			
Autres Créances					17'587'403.06
Dérivés	3'466'889.29	(3'466'889.29)			47'021'783.60
Option de vente		4'391'736.46			
Obligations	1'043'971'902.75				1'043'971'902.75
Actions	1'138'164'668.83				1'138'164'668.83
Fonds de placement et fonds indiciaires	319'356'507.79				319'356'507.79
Prêts	49'998.00				
Opérations de change à terme ouvertes	1'558'308'586.53	(1'558'308'586.53)			
Transactions ouvertes	38'813'668.16	(38'813'668.16)			
Total des actifs financiers					4'265'620'533.46
Actifs non financiers					
Biens immobiliers	522'108'816.92	(522'108'816.92)			
Immeubles de placement		522'108'816.92			522'108'816.92
Paievements d'avance	25'521.95	(25'521.95)			
Total des actifs non financiers					522'108'816.92
Total des actifs de la Caisse	6'327'977'523.91				4'787'729'350.38
PASSIFS					
Règlements à payer		154'162'741.62			154'162'741.62
Membres de la Caisse	1'764'786.00	(1'764'786.00)			
Retenues de garantie des locataires	3'266'104.55	(3'266'104.55)			
Biens immobiliers	3'145'539.43	(3'145'539.43)			
Créditeurs divers					8'176'429.98
Remboursements de cotisations	2'142'441.00	(2'142'441.00)			
Moins-values sur instruments dérivés		5'538'591.10			
Paievements à faire	3'343'719.57	(3'343'719.57)			
Autres créditeurs					5'486'160.57
Dérivés					5'927'875.20
Transactions ouvertes	142'030'203.82	(142'030'203.82)			
Opérations de change à terme ouvertes	1'558'308'586.53	(1'558'308'586.53)			
Total des passifs					173'753'207.37
Total des actifs moins passifs courants	4'613'976'143.01				
Capital de la Caisse	4'590'016'993.49				
Provisions : Provision générale immobilière	23'648'000.00		c	(23'648'000.00)	
Provisions : Fonds de la chaufferie, Grand-Saconnex	311'149.52		d	(311'149.52)	
Total : Capital & Provisions / Actifs nets affectés au paiement des prestations	4'613'976'143.01				4'613'976'143.01

Rapprochement du compte de résultats 2007

(en CHF)	GAAP	Effet de la transition aux IPSAS		IPSAS
		Incidence des reclassements	Note évaluations	
Produits des placements				
Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		16'639'826.86	e 4'079'504.14	207'19'331.00
Profits/(pertes) sur actifs immobiliers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		48'860'714.69	f (1'996'844.67)	46'863'870.02
Dividendes	28'617'951.50			28'617'951.50
Intérêts	84'875'759.87			84'875'759.87
Produits des biens immobiliers	36'808'245.51			36'808'245.51
Résultats sur ventes d'actifs financiers		53'631'595.44	e (4'908'007.33)	48'723'588.11
Résultats sur ventes d'actifs non financiers		4'509'673.96	e 4'509'673.96	4'509'673.96
Profits de change		28'192'120.14		28'192'120.14
				299'310'540.11
Charges des placements				
Honoraires de gestion de portefeuille		6'450'669.71		
Droits de garde et frais des titres		1'355'157.89		
Frais de transaction		3'681'170.77	e	
Honoraires de gestion du coordinateur de gestion immobilière		132'638.70		
Charges sur biens immobiliers		9'475'216.94	f	
Impôts payés		944'794.45		
Total des charges des placements				22'039'648.46
Résultat net des placements				277'270'891.65
Autres produits	114'256.36			114'256.36
Reprise de provisions			g 25'708.81	25'708.81
Total des produits	150'416'213.24			277'410'856.82
Autres charges				
Honoraires de gestion de portefeuille	6'450'669.71	(6'450'669.71)		
Droits de garde et frais des titres	1'355'157.89	(1'355'157.89)		
Frais bancaires	77'938.31			77'938.31
Impôts payés	944'794.45	(944'794.45)		
Charges sur biens immobiliers	11'720'867.77	(11'720'867.77)		
Frais administratifs	3'299'654.65	116'167.46		3'415'822.11
Total des autres charges	23'849'082.78			3'493'760.42
Résultat net de l'exercice	126'567'130.46			273'917'096.40
Résultat opérationnel				
Résultats sur ventes de :				
- obligations ordinaires	(7'720'549.81)			
- actions	64'442'557.12			
- fonds de placement	15'388'635.09			
- instruments dérivés financiers	(22'988'720.92)			
- immobilier	4'509'673.96			
	53'631'595.44	(53'631'595.44)		
Opérations de change :				
- écarts réalisés sur opérations	6'475'960.33			
- écarts réalisés sur programme de couverture monétaire	21'716'159.81			
	28'192'120.14	(28'192'120.14)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT RÉÉVALUATION	208'390'846.04			
Réévaluation				
Actifs mobiliers :				
- variations dues aux fluctuations de prix	47'517'393.07			
- variations dues aux fluctuations de change	(30'877'566.21)			
	16'639'826.86	(16'639'826.86)		
Actifs immobiliers :				
- variations dues aux fluctuations de prix	40'855'180.50			
- variations dues aux fluctuations de change	8'005'534.19			
	48'860'714.69	(48'860'714.69)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS RÉÉVALUATION	273'891'387.59			
Mouvements en augmentation (diminution) du capital				
Provision générale immobilière				
Transfert à la provision générale pour réparations	525'000.00		g (525'000.00)	
Capital				
(Diminution)/augmentation du capital	273'366'387.59			
	273'891'387.59			
ACTIVITÉS CONNEXES A L'AFFILIATION				
Cotisations				
Cotisations des membres		42'349'900.00		42'349'900.00
Cotisations de l'employeur		85'460'987.00		85'460'987.00
Rachat d'années d'affiliation		1'002'672.57		1'002'672.57
Indemnités reçues de tiers		238'230.25		238'230.25
Compensations		4'276'607.00		4'276'607.00
Total des cotisations		133'328'396.82		133'328'396.82
Prestations et paiements				
Pensions de retraite		213'919'199.80		213'919'199.80
Pensions d'invalidité		3'243'526.20		3'243'526.20
Pensions de conjoints survivants		24'145'426.00		24'145'426.00
Pensions d'orphelin		843'653.00		843'653.00
Allocations de famille		13'843'157.00		13'843'157.00
Prestations bénévoles		99'000.00		99'000.00
Valeurs de transfert versées aux membres		10'750'746.00		10'750'746.00
Transferts en provenance d'autres caisses		231'648.19		231'648.19
Total des prestations et paiements		267'076'356.19		267'076'356.19
Montant net des activités des membres		(133'747'959.37)		(133'747'959.37)
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net en cours d'exercice				140'169'137.03
Actifs nets disponibles pour les prestations en début d'exercice				4'473'807'005.98
Actifs nets disponibles pour les prestations en fin d'exercice				4'613'976'143.01

Principales incidences de l'adoption des IPSAS

La transition aux IPSAS a des conséquences en termes d'évaluation et de présentation des comptes.

Principales incidences en termes d'évaluation

Les principaux effets de la conversion des états financiers aux IPSAS sont détaillés dans les tableaux de rapprochement des fonds propres au 1^{er} janvier 2007 et au 31 décembre 2007. L'effet du retraitement est présenté dans le résultat net 2007.

Avant l'adoption des IPSAS, la Caisse préparait ses comptes annuels selon les principes comptables généralement admis (GAAP). Ainsi, ses actifs étaient toujours réévalués d'après le marché (« mark-to-market »). Dès lors, l'adoption des IPSAS n'aura aucun effet net sur le compte de résultats 2007. L'incidence, en termes d'évaluation, porte sur certaines rubriques contenues dans cet état, dont les effets se compensent mutuellement.

Notes a, b, c, d, g (cf. pages 45 à 47)

IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

- **Provisions :**
 - Provision générale immobilière. Décomptabilisation de la provision puisqu'il n'existe aucune obligation actuelle résultant d'un fait générateur d'obligation.
 - Fonds de la chaufferie, Grand-Saconnex. Décomptabilisation de la provision puisqu'il n'existe aucune obligation actuelle résultant d'un fait générateur d'obligation.
- **Autres produits :**
 - Incidence de la reprise de provision pour la chaufferie.
- **Mouvements en augmentation (diminution) du capital**
 - Incidence de la reprise du transfert à la provision générale pour réparations.

Note e (cf. page 47)

IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation

En l'absence d'une note IPSAS pertinente, la Caisse s'est inspirée des dispositions de la Norme comptable internationale IAS 39 qui traite de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers.

- **Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**
 - transfert du profit de juste valeur sur instruments dérivés depuis les résultats sur ventes d'Actif financiers (+4 079 504,14).
- **Résultats sur ventes d'Actifs financiers**
 - transfert du profit de juste valeur sur instruments dérivés au compte 'Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (- 4 079 504,14)
 - ajustement pour coûts de transaction actuellement comptabilisé en Charges des placements (+3 681 170,77).

IPSAS 15 Instruments financiers : Informations à fournir et présentation

- transfert depuis le compte ventes de biens immobiliers vers le Résultat sur Ventes d'Actifs non financiers (-4 509 673,96).

Note f (cf. page 47)**IPSAS 16 Immeubles de placement :**

- **Profits/(pertes) sur immobilier à la juste valeur par le biais du compte de résultat (-1 996 844,67).**
- **Charges des placements :**
 - Incidence de l'ajustement des dépenses portées à l'actif depuis le compte des dépenses d'entretien des biens immobiliers au compte des Profits/(pertes) sur immobilier à la juste valeur par le biais du compte de résultat (-1 996 844,67).

Principales incidences en termes de présentation

La transition aux IPSAS a également une incidence sur la présentation des états financiers de la Caisse de pensions.

Les incidences principales sont les suivantes :

IPSAS 1 État de la situation financière

Conformément à IPSAS 1 – Présentation des états financiers, une entité doit décider, selon la nature de ses activités, de présenter au bilan, séparément ou non, ses actifs courants et non courants ainsi que ses passifs courants et non-courants comme des classifications séparées dans l'État de la situation financière. Puisque les activités de la Caisse de pensions sont celles d'une institution financière, les actifs et passifs sont présentés dans l'État de la situation financière dans l'ordre de leur liquidité, conformément aux dispositions de la norme. Jusqu'ici, l'État de la situation financière établissait une distinction entre actifs financiers et actifs non financiers.

En outre, de nouvelles rubriques et de nouveaux postes ont été insérés et d'autres, supprimés.

IPSAS 1 État de la performance financière

De nouvelles rubriques et de nouveaux comptes ont été ajoutés et d'autres, supprimés. Une distinction est désormais opérée entre les produits de placement et les autres produits ainsi qu'entre les charges des placements et les autres charges.

L'État de la performance financière comprend désormais les activités connexes à l'affiliation, à savoir les cotisations, les prestations et les paiements. Cette rubrique remplace le compte des prestations et cotisations.

IPSAS 2 Tableaux des flux de trésorerie

Selon les IPSAS, la Caisse, en tant qu'entité qui prépare et présente des états financiers selon la méthode de comptabilité d'engagement, doit préparer un tableau des flux de trésorerie conformément aux dispositions de cette Norme. Elle intègre donc ce document comme faisant partie intégrante de ses états financiers. La Caisse utilise la méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées.

IPSAS 15 Instruments financiers : Informations à fournir et présentation

En vertu de cette norme, la Caisse doit énoncer ses méthodes comptables, sa politique et ses objectifs en matière de gestion des risques financiers ainsi que les mesures adoptées pour gérer les risques. Les principales méthodes comptables de la Caisse sont présentées au chapitre VIII ; ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques financiers figurent au chapitre IX.

IPSAS 16 *Immeubles de placement*

Le portefeuille immobilier de la Caisse est désormais présenté sous la rubrique « Actifs non financiers » dans l'État de la situation financière, en utilisant le modèle de la juste valeur.

IPSAS 19 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

Cette norme impose notamment de décrire la nature de tout passif éventuel à la date de clôture et de présenter une estimation de son incidence financière. Les détails d'une telle obligation potentielle pour la Caisse figurent dans la note 15.

IPSAS 20 *Information relative aux parties liées*

Les parties présumées détenir une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de la Caisse sont énumérées dans la note 16 des États financiers ainsi que les montants payés pour leurs services.

En l'absence d'une norme IPSAS pertinente, la Caisse a adopté les dispositions de la norme IAS/IFRS correspondantes, comme suit :

IAS 26 *Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite*

En l'absence d'une note IPSAS pertinente, la Caisse a appliqué les dispositions de la Norme comptable internationale 26 – Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite (IAS 26) pour la comptabilisation des passifs actuariels. Les états financiers de la Caisse contiennent dès lors un tableau qui présente :

- les actifs nets affectés au paiement des prestations ;
- la valeur actuelle actuarielle des prestations de retraite promises, en distinguant les droits acquis des droits non acquis, et
- l'excédent ou le déficit qui en résulte.

XII. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**1. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à 90 jours :

	2008	2007
Comptes courants	194'000	55'728
Comptes de dépôt	1'030'082	1'612'544
Comptes de dépôt auprès de courtiers	11'770	10'925
Comptes bancaires (immobilier)	235	699
Total en kCHF	1'236'087	1'679'896

2. Autres débiteurs

	2008	2007
Impôt récupérable	2'489	2'639
Créances immobilières	2'195	2'315
Autres créances	302	1'299
Prêts	33	50
Total en kCHF	5'019	6'303

3. Autres Créances

	2008	2007
Intérêts courus à recevoir	18'595	16'296
Dividendes à recevoir	294	569
À recevoir	33	697
Paiements d'avance	244	25
Total en kCHF	19'166	17'587

4. Dérivés

	2008		2007	
	Actifs	Passif	Actifs	Passif
Options d'achat	367	-	4'392	389
Plus-values sur instruments dérivés à recevoir	133'185	17'809	42'630	5'539
Total en kCHF	133'552	17'809	47'022	5'928

Le tableau ci-dessous présente les types de contrats dérivés détenus par la Caisse au 31 décembre 2008, ainsi que leurs valeurs notionnelles.

Type de contrat	Devise	Montant notionnel		Juste valeur à recevoir	Juste valeur à payer
		En monnaie locale	en CHF		
Contrats à terme					
<u>TOPIX</u>	YEN	3'130'440'000.00	36'755'475.06	1'704'368.96	
<u>Or</u>	USD	5'720'100.00	6'088'188.43	406'124.03	
<u>Platine</u>	USD	893'130.00	950'602.92	101'586.89	
<u>Sucre</u>	USD	2'959'756.80	3'150'217.15		(403'540.21)
<u>Brut WTI</u>	USD	996'870.00	1'061'018.58		(64'148.37)
<u>Brut Brent</u>	USD	1'034'440.00	1'101'006.21		(33'484.45)
<u>Mazout de chauffage</u>	USD	1'311'072.00	1'395'439.48		(106'124.21)
<u>Gaz naturel</u>	USD	2'330'200.00	2'480'148.37		(660'109.87)
<u>Palladium</u>	USD	1'345'155.00	1'431'715.72		(45'900.09)
<u>Mini S&P 500</u>	USD	49'307'550.00	52'480'490.82	1'297'788.56	
<u>Obligation du Trésor US</u> <u>à 10 ans</u>	USD	27'312'055.50	29'069'586.26	1'580'234.59	
<u>S&P / TSX 60</u>	CAD	9'840'000.00	8'483'761.85	453'570.88	
<u>ASX200</u>	AUD	11'880'000.00	8'815'727.99	566'009.81	
<u>SMI (Suisse)</u>	CHF	826'500.00	826'500.00		(8'850.00)
		<u>Sous-total</u>	154'089'878.85		
Options					
<u>Call EUR/CHF</u>	EUR	110'000'000.00	162'744'874.46	367'371.41	
		<u>Sous-total</u>	162'744'874.46		
Swaps					
<u>TOPIX MS</u>	JPY	5'460'754'795.65	64'116'429.86	967'009.85	
<u>S&P MS</u>	USD	145'080'798.80	154'416'748.15	9'539'963.66	
<u>MSCI Europe</u>	CHF	7'350'230.40	7'350'230.40		(1'028'663.13)
<u>MSCI Latin America</u>	CHF	10'257'223.20	10'257'223.20		(772'823.60)
		<u>Sous-total</u>	236'140'631.61		
Contrats de change à terme					
<u>Notionnel vendu</u>			1'501'080'909.21	116'568'167.74	(14'685'253.28)
<u>Notionnel acheté</u>			203'740'684.54		
<u>Transactions croisées</u>			(87'989'324.29)		
		<u>Sous-total</u>	1'616'832'269.46		
TOTAL GENERAL			2'169'807'654.38	133'552'196.39	(17'808'897.21)

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers constituent une base de comparaison avec les instruments comptabilisés au bilan. Ils ne reflètent toutefois pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments ; dès lors, ils ne reflètent pas l'exposition de la Caisse aux risques de crédit ou de prix. Les instruments dérivés prennent une tournure favorable (actifs) ou défavorable (passifs) sous l'effet des fluctuations des cours de marché, des taux d'intérêt et des cours de change en fonction de leurs caractéristiques. Le montant contractuel cumulé ou notionnel des instruments financiers dérivés en cours, l'ampleur de leur tournure favorable ou défavorable, et donc le cumul des justes valeurs des instruments dérivés financiers actifs et passifs peut encourir des fluctuations significatives au fil du temps.

5. Actifs non financiers – Immeubles de placement

	2008 En kCHF	2007 En kCHF
Solde d'ouverture	522 109	512 846
Achats	39 423	
Ventes	-	(39 598)
Dépense comptabilisée dans la valeur comptable de l'actif	-	1997
Profits/pertes à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
<i>devises</i>	<i>(59 041)</i>	<i>46 864</i>
<i>cours</i>	<i>(48 042)</i>	<i>8 006</i>
<i>cours</i>	<i>(10 999)</i>	<i>38 858</i>
Solde de clôture	502 491	522 109

Le tableau ci-dessous présente les principales méthodes utilisées pour évaluer les immeubles de placement de la Caisse.

Pays	Méthode d'évaluation
France	Par référence aux prix de vente obtenus sur le marché pour des propriétés similaires. Taux de capitalisation compris entre 5,75% et 8,75%.
France (Forêts)	Les valeurs basées sur les derniers prix obtenus pour des forêts de taille significative et d'une densité comparable à celles de la Caisse.
Royaume-Uni (Exploitation agricole)	Évaluation réalisée conformément aux normes d'évaluation du Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS). Référence à des transactions de marché récentes portant sur des exploitations agricoles.
Suisse	Les valeurs des deux propriétés sont basées sur des taux de capitalisation de 6,99% et 7,56%.
Pays-Bas	Pour valoriser ces immeubles, la Caisse a utilisé la technique des flux de trésorerie actualisés, avec des taux d'actualisation compris entre 7% et 9,02%.
Allemagne	Pour valoriser cet immeuble, la Caisse a utilisé la technique des flux de trésorerie actualisés, à un taux d'actualisation de 4,43% pour les flux de loyers actuels et un taux de 6,7% pour les flux de loyers futurs estimés.

6. Autres créanciers

Le poste « autres créanciers » comprend les dépôts de garantie locative, les loyers perçus d'avance, les sommes dues aux membres qui quittent la Caisse.

	2008	2007
Membres et bénéficiaires	4'022	1'765
Dépôts de garantie - immobilier	3'267	3'266
Dettes d'impôts exigibles	116	77
Créanciers - immobilier	3'077	3'068
Total en kCHF	10'482	8'176

7. Autres créditeurs

Le poste « autres créanciers » comprend les cotisations à rembourser aux membres qui quittent la Caisse et les montants dus essentiellement au titre de commissions de gestion et de dépôt.

	2008	2007
Remboursements de cotisations	1'214	2'142
Paiements en attente	1'996	3'344
Total en kCHF	3'210	5'486

8. Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2008	2007
Obligations	(98'737)	(13'399)
Actions	(264'618)	25'790
Fonds d'investissement	(116'264)	4'248
Dérivés	11'102	4'080
Total en kCHF	(468'517)	20'719

9. Produits d'intérêts

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42'678	44'989
Prêts et obligations	38'005	39'887
Total en kCHF	80'683	84'876

10. Produits des biens immobiliers

	2008	2007
Immeubles résidentiels (CH)	9'973	9'669
Immeubles de bureaux (D)	785	952
Exploitation agricole (RU)	2'065	2'484
Immeuble de bureaux (F)	13'584	14'292
Immeuble résidentiel (F)	2'389	2'507
Forêts (F)	470	718
Immeubles de bureaux (NL)	6'192	6'186
Total en kCHF	35'458	36'808

S'agissant de ses immeubles de placement, la Caisse est un bailleur en vertu de contrats de location simple. Les dispositions de cette Norme lui imposent donc de fournir les informations suivantes en matière de paiements futurs minimaux à recevoir au titre de contrats de location.

	31.12.2008	31.12.2007
À moins d'un an	34'190'870.00	33'636'267.00
À plus d'un an, mais moins de cinq ans	124'202'142.00	124'560'909.00
À plus de cinq ans	30'971'062.00	29'569'859.00
Total en kCHF	189'364'074.00	187'767'035.00

11. Résultat sur ventes d'actifs financiers

	2008	2007
Obligations	(38'930)	(7'720)
Actions	(310'815)	68'123
Fonds d'investissement	(12'954)	15'389
Dérivés	(241'010)	(27'068)
Total en kCHF	(603'709)	48'724

12. Gains de change

	2008	2007
Programme de couverture monétaire	76'836	21'716
Autres fluctuations de change	57'476	6'476
Total en kCHF	134'312	28'192

13. Charges relatives à des biens immobiliers

	2008	2007
Immeubles résidentiels (CH)	3'265	2'944
Immeubles de bureaux (D)	760	527
Exploitation agricole (RU)	1'279	1'604
Immeuble de bureaux (F)	2'080	2'589
Immeuble résidentiel (F)	336	395
Forêts (F)	231	264
Immeubles de bureaux (NL)	775	1'152
Total en kCHF	8'726	9'475

14. Activités connexes à l'affiliation

Cette rubrique présente les cotisations des membres de la Caisse et des Organisations participantes ainsi que les autres montants perçus, de même que les diverses prestations et autres montants payés pendant la période.

15. Passif éventuel

Pour la troisième année consécutive depuis 2005, la décision d'ajustement des pensions prise par le Conseil du CERN est contestée devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT). L'appel interjeté par un retraité du CERN en juillet 2007, avec l'appui de l'Association du Personnel, visait essentiellement à contester l'ajustement des pensions pour 2007 (+1,6%) mais également à remettre en cause les ajustements des pensions pour 2005 (0%) et 2006 (0,99%) ainsi qu'à obtenir une augmentation de la pension de retraite afin de compenser intégralement l'inflation observée depuis décembre 2004. Les conclusions de l'Organisation ont été déposées au TAOIT en février 2008. Le plaignant a déposé un mémoire en réplique à laquelle le CERN a répondu dans un mémoire en duplique en août 2008. Le jugement du TAOIT a été reçu en février 2009 ; il donnait raison au CERN.

Sur la base des éléments disponibles à la date de clôture, il n'existe aucune obligation actuelle résultant d'un fait passé générateur d'obligation. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée dans les comptes de la Caisse et ce dossier est dès lors présenté ici comme un passif éventuel. L'actuaire de la Caisse a calculé l'effet financier de ce passif au cas où il se matérialiserait en tant qu'obligation réelle pour la Caisse. Les montants correspondants sont présentés à la Note 2 du tableau du bilan technique, préparés conformément aux dispositions de IAS 26. Ils indiquent que les passifs actuariels relatifs aux pensionnés auraient augmenté de 71 068 106 CHF au 31.12.2008 (69 622 566 CHF au 31.12.2007).

16. Transactions avec des parties liées

Des parties sont considérées liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles.

Les parties liées à la Caisse pour la période sont les suivantes :

- Les professionnels désignés par le Conseil pour intervenir à titre d'expert au Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP) et au Comité de placement de la Caisse de pensions (CPCP) ainsi que pour prodiguer leurs conseils en matière soit de gouvernance soit de placements. En 2008, leurs honoraires se sont élevés à 78 kCHF.
- Les principaux dirigeants, le président du CACP, le président du CPCP, l'Administrateur de la Caisse et le Directeur des services financiers ;

- Même si la Caisse couvre le coût de ses charges d'exploitation, le CERN met à sa disposition, sans frais, certains services administratifs et des espaces de bureaux ;
- La Caisse paie au Service juridique un montant total de 230 000 CHF par an.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture.

XIII. CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Conformément aux Statuts de la Caisse de pensions, et en particulier à son article I 2.01 « Statut de la Caisse » cette dernière fait partie intégrante du CERN et ne dispose donc pas d'un statut juridique propre.

L'article I 2.02 « Biens de la Caisse » dispose toutefois que les biens que la Caisse acquiert dans le cadre de sa mission sont mis en dépôt et tenus séparés de ceux du CERN et de l'ESO. Ils sont totalement et exclusivement affectés au service des prestations prévues par les Statuts.

Notre opinion, présentée au paragraphe 2.2 de notre rapport, porte exclusivement sur les comptes gérés par la Caisse et mis en dépôt comme précisé dans les Statuts de la Caisse de pensions. Cette opinion doit donc être considérée dans le cadre du mandat externe de vérification des comptes du CERN dans son ensemble.

Nous avons analysé le Rapport annuel et les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2008.

Nous avons examiné le rapport de l'actuaire-conseil pour l'année 2008, qui précise que les résultats révèlent une « situation financière insatisfaisante pour la Caisse au 31 décembre 2008, avec un taux de couverture limité à 72,7% seulement.

La Caisse ne dispose d'aucune marge de sécurité susceptible de lui permettre de faire face à un recul supplémentaire des marchés financiers. En outre, les passifs de la Caisse au 31 décembre 2008 ne sont pas intégralement couverts par les avoirs de prévoyance disponibles ».

En outre, le rapport de l'actuaire estime significative la sous-capitalisation de 1 345,0 MCHF (27,3% de la somme du capital de prévoyance et des provisions techniques).

Nous avons analysé l'opinion de PricewaterhouseCoopers qui souligne le fait que les états financiers présentent une sous-capitalisation (déjà évoquée dans le rapport de l'actuaire conseil cité plus haut) et qui soutient la décision du Conseil d'administration de la Caisse de pensions d'adopter à l'avenir des hypothèses économiques plus réalistes.

Nous avons également observé qu'en calculant le taux de couverture de la Caisse selon un taux d'actualisation plus proche de la juste valeur, celui-ci aurait été réduit, révélant une sous-capitalisation plus grave que celle qui est prise en compte dans le rapport de l'actuaire.

Notre opinion est qu'à l'exception des effets des questions abordées ci-dessus et discutées dans les paragraphes suivants, les états financiers de l'année 2008 présentent une image sincère et véritable de la situation financière de la Caisse de pensions du CERN au 31 décembre 2008, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Bartolomeo Manna,

Corte dei Conti



Franco Franceschetti

Corte dei Conti

ANNEXES¹

- I. RAPPORT DE L'ACTUAIRE CONSEIL SUR L'ANNÉE 2008**
- II. COMPOSITION DES ORGANES DE LA CAISSE EN 2008**
- III. GROUPES DE TRAVAIL**
- IV. MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE EN 2008**
- V. DEFINITIONS**

¹ Les annexes sont présentées pour information uniquement. Seul le rapport lui-même est soumis au Comité des finances et au Conseil pour approbation.

I. RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'ANNÉE 2008

A) Généralités

1. Mission

La Caisse de Pensions de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (ci-après « la Caisse ») nous a chargés de la mission suivante :

- *établir le bilan technique au 31 décembre 2008 conformément à IAS 26 (nouvelle méthode) ;*
- *établir le bilan technique au 31 décembre 2008 en caisse fermée (ancienne méthode) ;*
- *Identifier et expliquer les écarts entre ces deux méthodes.*

2. Documentation

Nous avons basé nos conclusions sur les statistiques et les documents suivants :

- *les Statuts de la Caisse à la date du 01.01.1986, mis à jour le 01.11.2007 et le 01.01.2009 ;*
- *un extrait du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2001 du conseil d'administration ;*
- *Une liste des membres assurés actifs et des bénéficiaires de pensions au 1^{er} janvier 2009, reçue par courriel le 10 février 2009 ;*
- *l'actif net total au 31 décembre 2008, conformément au courriel reçu le 10 mars 2009.*

3. Activités en 2008 et remarques préliminaires

Durant l'exercice 2008, notre activité d'actuaire-conseil a été essentiellement consacrée à l'assistance au groupe de travail chargé d'étudier la politique et les principes de financement de la Caisse (Groupe de Travail n° 2 ou GT II). Nous avons notamment été invités à produire une série de projections et de participer à l'élaboration d'un projet de rapport.

L'élément dominant de l'année 2008 aura été l'extrême instabilité et la forte tendance baissière des marchés financiers, qui n'a pas manqué d'impacter négativement la Caisse, au même titre que toutes les autres institutions de prévoyance constituées sous le régime de la capitalisation.

Nos travaux ne constituent pas une étude actuarielle au sens habituel du terme. La dernière étude actuarielle de la Caisse a été menée au 31 décembre 2006, et la prochaine est prévue à la date du 31 décembre 2009.

Dans le présent rapport, nous présentons d'abord le résultat de nos calculs selon IAS 26 et selon la méthode traditionnelle. Nous expliquerons ensuite les écarts entre ces deux méthodes et ce que ces écarts signifient pour la Caisse. Enfin, en notre qualité d'actuaire-conseil de la Caisse, nous évaluons la situation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2008 sur la base du taux de couverture.

B) La situation financière au 31 décembre 2008

1. Préambule

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions du CERN a décidé de présenter les comptes annuels au 31 décembre 2008 selon les principes des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Lorsqu'il n'existe pas de normes IPSAS appropriées, ce sont les normes IAS/IFRS pertinentes qui s'appliquent. Les passifs de la Caisse seront donc déterminés conformément à IAS 26.

Selon cette méthode, la réserve mathématique destinée aux membres assurés actifs se calcule sur la base de traitements dynamiques, c.-à-d. qu'ils tiennent compte des augmentations futures (avancement + inflation) comme s'il s'agissait de droits réglementaires, ce qui n'est pas le cas. Cette

approche revient à présumer, pour chaque membre, un droit acquis équivalent à une augmentation annuelle future de 1,8% de son traitement (hypothèse au 31.12.2008) au titre de l'avancement et de 1,5% (hypothèse au 31.12.2008) au titre de l'inflation. Sur cette base, les prestations résultant des augmentations futures des traitements sont présumées être déjà capitalisées intégralement à la date du calcul. En d'autres termes, elles sont déjà préfinancées, alors qu'en réalité les cotisations futures serviront également à les financer. Par le recours à cette nouvelle méthode de calcul, nous tenons compte des coûts supplémentaires générés par les augmentations des traitements mais non des revenus complémentaires qui seront perçus sous la forme de cotisations.

À titre de comparaison, dans l'ancienne méthode, utilisée jusque fin 2007, les cotisations futures n'étaient pas davantage prises en compte pour déterminer les passifs à la date de clôture, mais les passifs n'étaient pas majorés par l'inclusion des charges futures liées aux augmentations des traitements.

L'application de la méthode préconisée par IAS 26 nous semble donc contraire aux dispositions de l'article II 1.08 des Statuts de la Caisse, qui disposent que les prestations sont calculées sur la base du traitement de référence au moment de la cessation de l'affiliation. Lorsque l'on établit un bilan à une date de référence, les passifs à l'égard des membres actifs sont calculés comme si leur affiliation cessait à cette même date. Nous estimons donc qu'il est inexact de prendre en compte les augmentations futures des traitements pour déterminer les engagements à l'égard des membres actifs à la date de clôture.

Il convient de souligner à ce stade que les normes comptables internationales ont essentiellement été élaborées pour faciliter les comparaisons entre sociétés cotées en bourse et non pour évaluer le financement à long terme des caisses de pensions.

2. La situation financière d'après IAS 26

a) Méthode de calcul

La méthode actuarielle utilisée pour déterminer la valeur actuelle des passifs de la Caisse dans est la méthode dite des unités de crédit projetées.

La méthode des unités de crédit projetées (parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service ou méthode des prestations par année de service) considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir le passif final.

Si le membre assuré concerné quitte la Caisse (cessation de la relation employeur/employé), la valeur de transfert est versée comme s'il avait accompli moins de 5 années de service. Si le nombre des années de service est supérieur ou égal à cinq, le membre assuré a le choix entre le paiement d'une valeur de transfert en trésorerie et le paiement différé de la valeur de la pension de retraite qui lui est acquise au dernier jour de service. La valeur actuelle de chacune des deux possibilités est calculée séparément selon la méthode des unités de crédit projetées. Conformément à la décision du Conseil (CERN/FC/4993-CERN/2637), le capital-prévoyance des membres actifs assurés comptant plus de cinq années de service se calcule sur la base de 10% de la valeur actuelle de la pension différée (y compris la couverture décès) et 90% de la valeur de transfert.

Le capital prévoyance des bénéficiaires de pension tient intégralement compte de l'indexation future des pensions pour toute la période de paiement des pensions mais non pour la période de report, dans le cas de pensions différées. Il en va de même pour les valeurs actuelles des pensions différées des membres assurés actifs. Cependant, comme nous l'avons appris de l'Administration de la Caisse après avoir soumis le résultat de nos calculs, ce modus operandi ne correspond pas toujours à la pratique de la Caisse comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2001 du Conseil, par exemple. À l'avenir, à compter du bilan au 31 décembre 2009, nous prendrons donc en compte l'indexation des pensions pendant la période de report. Nous tenons à souligner que ce facteur n'aura aucune incidence sur nos conclusions.

La capitalisation intégrale des indexations futures accroît le besoin de financement pendant la vie active des membres assurés mais présente l'avantage de réduire le rendement exigé du capital pendant la période pendant laquelle la pension est en paiement.

b) Hypothèses retenues

Nous avons retenu pour nos calculs les hypothèses suivantes, fixées par le CERN.

	01.01.2008	01.01.2009
<i>Taux d'actualisation</i>	4,50 %	4,50 %
<i>Indexation des pensions</i>	1,00 %	1,00 %
<i>Augmentation des traitements au titre de l'inflation</i>	1,50 %	1,50 %
<i>Augmentation des traitements au titre de l'avancement</i>	1,80 %	1,80 %
<i>Hypothèses démographiques (mortalité et invalidité)</i>	EVK 2000	EVK 2000
<i>Hypothèses de rotation du personnel (cas général)</i>	0,5 %	0,5 %
<i>Hypothèses de rotation du personnel (cas particuliers)</i>	<i>Selon les directives de la Caisse</i>	<i>Selon les directives de la Caisse</i>

c) Résultats

Le taux de couverture (ou taux de capitalisation) présenté au pied du bilan technique en annexe A représente le rapport entre les actifs de prévoyance net totaux et la somme du capital prévoyance (ou passif actuariel) et de la provision pour espérance de vie. Ce taux est tombé de 94,4% au 31 décembre 2007 à 72,7% au 31 décembre 2008.

Globalement, le capital de prévoyance et les provisions techniques ont augmenté de 46,6 MCHF. Simultanément, le montant des actifs nets de prévoyance a reculé de 1 024,3 MCHF, réduisant le taux de couverture ou le taux de capitalisation de 21,7 points de pourcentage.

Les résultats ci-dessus révèlent une situation financière insatisfaisante pour la Caisse au 31 décembre 2008, avec un taux de couverture limité à 72,7% seulement. La Caisse ne dispose d'aucune marge de sécurité susceptible de lui permettre de faire face à un recul supplémentaire des marchés financiers. En outre, les passifs de la Caisse au 31 décembre 2008 ne sont pas intégralement couverts par les actifs de prévoyance disponibles. Si la Caisse avait été dissoute à cette date, les États membres auraient été tenus de payer 1 345,0 MCHF en vertu de la garantie des prestations visée à l'article I 3.03 des Statuts. Au 31 décembre 2007, cette garantie aurait coûté 274,1 MCHF. La sous-capitalisation de 1 345,0 MCHF, soit 27,3% de la somme du capital de prévoyance et des provisions techniques est significative (taux de couverture inférieur à 90%). Cela s'explique essentiellement par la situation économique actuelle et par la sous-performance des actifs au cours de l'exercice 2008.

3. Situation financière selon la méthode traditionnelle

a) Méthode de calcul

La méthode actuarielle utilisée pour déterminer la valeur actuelle des passifs de prévoyance consiste à déterminer la valeur actuelle des prestations acquises à la date de calcul.

Si un membre assuré quitte la Caisse (cessation de la relation employeur/employé), la valeur de transfert est versée comme s'il avait accompli moins de 5 années de service. Si le nombre des années de service est supérieur ou égal à cinq, le membre assuré a le choix entre le paiement d'une valeur de

transfert en trésorerie et le paiement différé de la valeur de la pension de retraite qui lui est acquise au dernier jour de service En cas de départ, les valeurs actuelles de ces deux prestations sont évaluées séparément. Conformément à la décision du Conseil (CERN/FC/4993-CERN/2637), le capital-prévoyance des membres actifs assurés comptant plus de cinq années de service se calcule sur la base de 10% de la valeur actuelle de la pension différée (y compris la couverture décès) et 90% de la valeur de transfert.

Le capital prévoyance des bénéficiaires de pensions ne tient pas compte de l'indexation future des pensions pour toute la période pendant laquelle celles-ci seront en paiement, ni pour la période de report dans le cas de pensions différées.

Une sous-capitalisation des indexations futures des pensions impose un surcroît de rendement du capital pendant la période pendant laquelle la pension est en paiement mais présente l'avantage de ne pas augmenter le financement nécessaire pendant la vie active des membres assurés. L'indexation future des pensions est fortement dépendante du niveau de l'inflation. Comme il est impossible de prédire le niveau futur exact de l'inflation, il est généralement préférable de financer l'indexation au moment où elle est accordée (système de financement basé sur la distribution du capital prévoyance. C'est ce qui explique que ce système ait été appliqué jusqu'à présent.

b) Hypothèses retenues

Nous avons retenu pour nos calculs les hypothèses suivantes, fixées par le CERN.

	01.01.2008	01.01.2009
<i>Taux d'actualisation</i>	4,50 %	4,50 %
<i>Indexation des pensions</i>	0,00 %	0,00 %
<i>Augmentation des traitements au titre de l'inflation</i>	0,00 %	0,00 %
<i>Augmentation des traitements au titre de l'avancement</i>	0,00 %	0,00 %
<i>Hypothèses démographiques (mortalité et invalidité)</i>	<i>EVK 2000</i>	<i>EVK 2000</i>
<i>Hypothèses de rotation du personnel</i>	<i>Non prises en compte</i>	<i>Non prises en compte</i>

c) Résultats

Le degré de couverture (ou taux de capitalisation) présenté au pied du bilan technique en annexe B représente le rapport entre les actifs de prévoyance net totaux et la somme du capital prévoyance (ou passif actuariel) et de la provision pour espérance de vie. Ce ratio est tombé de 106,3% au 31 décembre 2007 à 82,0% au 31 décembre 2008.

Le capital prévoyance et les provisions techniques ont augmenté de 36,9 MCHF au total. Simultanément, le montant des actifs nets de prévoyance a reculé de 1 024,3 MCHF, réduisant le degré de couverture ou le taux de capitalisation de 24,3 points.

Les résultats ci-dessus révèlent une situation financière insuffisante pour la Caisse au 31 décembre 2008, avec un taux de couverture limité à 82,0% seulement. La Caisse ne dispose d'aucune marge de sécurité susceptible de lui permettre de faire face à un recul supplémentaire des marchés financiers. En outre, les passifs de la Caisse au 31 décembre 2008 ne sont pas intégralement couverts par les actifs de prévoyance disponibles. Si la Caisse avait été dissoute à cette date, les États membres auraient été tenus de payer 786,6 MCHF en vertu de la garantie des prestations visée à l'article I 3.03 des Statuts. Au 31 décembre 2007, la valeur de cette garantie, compte non tenu des

indexations futures de pensions, s'élevait à 0,0 MCHF puisque la Caisse bénéficiait à cette date d'un excédent technique.

Les résultats présentés dans ce chapitre ne le sont qu'à des fins informatives et ne doivent plus être utilisés à titre de référence puisque seuls les chiffres calculés conformément à IAS 26 seront présentés au bilan de la Caisse à l'avenir.

4. Incidence de l'appel interjeté dans le dossier Ghinet

Les nouvelles normes comptables (IPSAS) nous imposent d'être en mesure de calculer l'augmentation des passifs qui aurait résulté d'une issue positive de l'appel interjeté dans le dossier Ghinet devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail. Ce montant a été calculé en réduisant toutes les pensions à compter du 01.01.2009 du montant de l'indexation effectivement appliquée entre le 01.01.2005 et le 01.01.2009. En d'autres termes, toutes les pensions ont été divisées par 1,0099 puis par 1,0116; puis majorées à hauteur de l'augmentation réelle du coût de la vie du 01.01.2005 au 01.01.2009 en les multipliant par 1,0170, 1,0120 et 1,0140. Globalement, cela signifie que les passifs résultant d'une issue positive de l'appel Ghinet devant le Tribunal administratif de l'OIT auraient été supérieurs de 2,15% aux passifs actuels. Cet écart figure dans la note de bas de page insérée dans les deux bilans techniques.

Comme les passifs présentés dans ces deux bilans diffèrent, les écarts ci-dessus diffèrent également. Ce chiffre de 2,15% ne varie pas entre le 31.12.2007 et le 31.12.2008 puisque les pensions n'ont pas été ajustées en 2008 et qu'aucune augmentation du coût de la vie n'est intervenue au cours de cette année.

5. Comparaison des méthodes d'évaluation

a) Indexation des traitements et indexation des pensions

Le tableau ci-dessous compare les résultats obtenus à l'aide de la méthode traditionnelle, qui ne tiennent pas compte d'une indexation des traitements ou des pensions dans le bilan technique, et les résultats obtenus conformément à IAS 26, qui tiennent compte d'une indexation des traitements de 3,3% et d'une indexation des pensions de 1,0%.

	Bilan technique EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 0%	IAS 26 EVK2000 4,5% Indexation des traitements 3,3% Indexation des pensions 1%
Passifs à l'égard du personnel actif	1 087 869 930	1 502 171 013
Passifs à l'égard des bénéficiaires	3 161 943 985	3 300 490 005
Provision pour prolongation de l'espérance de vie	126 477 759	132 019 600
Total des passifs	4 376 291 674	4 934 680 618
Total net des actifs de prévoyance	3 589 680 474	3 589 680 474
Degré de couverture	82,03%	72,74%

b) Indexation des seuls traitements

Le tableau ci-après compare les résultats obtenus à l'aide de la méthode traditionnelle, sans tenir compte d'une indexation des traitements ou des pensions dans le bilan technique, et les résultats obtenus conformément à IAS 26, en tenant compte d'une indexation des traitements de 3,3% mais sans indexation des pensions.

	<i>Bilan technique</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 0%	<i>IAS 26</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 3,3% Indexation des pensions 1%
<i>Passifs à l'égard du personnel actif</i>	1 087 869 930	1 361 638 387
<i>Passifs à l'égard des bénéficiaires</i>	3 161 943 985	3 043 075 951
<i>Provision pour prolongation de l'espérance de vie</i>	126 477 759	121 723 038
Total des passifs	4 376 291 674	4 526 437 376
<i>Total net des actifs de prévoyance</i>	3 589 680 474	3 589 680 474
Degré de couverture	82,03%	79,30%

c) Indexation des seules pensions

Le tableau ci-dessous compare les résultats obtenus à l'aide de la méthode traditionnelle, qui ne tiennent pas compte d'une indexation des traitements ou des pensions dans le bilan technique, et les résultats obtenus conformément à IAS 26, qui tiennent compte d'une indexation des pensions de 1,0% mais sans indexation des traitements.

	<i>Bilan technique</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 0%	<i>IAS 26</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 1%
<i>Passifs à l'égard du personnel actif</i>	1 087 869 930	1 152 795 281
<i>Passifs à l'égard des bénéficiaires</i>	3 161 943 985	3 300 490 005
<i>Provision pour prolongation de l'espérance de vie</i>	126 477 759	132 019 600
Total des passifs	4 376 291 674	4 585 304 886
<i>Total net des actifs de prévoyance</i>	3 589 680 474	3 589 680 474
Degré de couverture	82,03%	78,29%

d) Aucune indexation, ni des traitements ni des pensions

Le tableau ci-dessous compare les résultats obtenus à l'aide de la méthode traditionnelle, qui ne tiennent pas compte d'une indexation des traitements ou des pensions dans le bilan technique, et les résultats obtenus conformément à IAS 26, qui tiennent compte de l'absence de toute indexation, que ce soit des traitements ou des pensions.

	<i>Bilan technique</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 0%	<i>IAS 26</i> EVK2000 4,5% Indexation des traitements 0% Indexation des pensions 0%
<i>Passifs à l'égard du personnel actif</i>	1 087 869 930	1 044 945 290
<i>Passifs à l'égard des bénéficiaires</i>	3 161 943 985	3 043 075 951
<i>Provision pour prolongation de l'espérance de vie</i>	126 477 759	121 723 038
Total des passifs	4 376 291 674	4 209 744 279
<i>Total net des actifs de prévoyance</i>	3 589 680 474	3 589 680 474
Degré de couverture	82,03%	85,27%

e) Analyse des résultats

Des tableaux ci-dessus, il ressort que :

En se fondant sur les mêmes hypothèses (ni indexation des traitements, ni indexation des pensions), la différence entre les résultats des deux méthodes (degré de couverture de 82,03% pour la méthode traditionnelle et de 85,7% pour la méthode conforme à IAS 26) est relativement faible.

Une indexation future des pensions de 1% augmente le passif total de 375 560 607 CHF.

Une augmentation future des traitements de 3,3% majore le capital de prévoyance pour le personnel actif de 316 693 097 CHF, contre 95 967 605 CHF dans le cas d'une indexation future des traitements de 1,0%.

C) Conclusion

Des explications et analyses présentées dans les sections précédentes, nous tirons les conclusions suivantes :

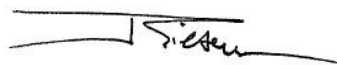
- *La capitalisation de la Caisse de pensions du CERN s'est gravement détériorée en un an. Cette évolution défavorable est essentiellement imputable à deux facteurs : le plus important, conséquence de la situation économique actuelle, est la très mauvaise performance des placements due à la chute des marchés financiers en 2008. Le second est la modification de la méthode actuarielle utilisée pour calculer les passifs. Ce dernier changement, à lui seul, a pour effet d'accroître de 12,8% les passifs actuariels.*
- *L'équilibre financier de la Caisse n'est pas garanti au 31 décembre 2008. En effet, à fin 2008, le taux de capitalisation est inférieur à 100%, à savoir 72,7% selon le bilan technique présenté en Annexe A (IAS 26) et 82,0% selon le bilan technique présenté en Annexe B (méthode traditionnelle). La Caisse de pensions du CERN était donc dans l'incapacité de faire face à l'intégralité de ses obligations à la date de clôture.*
- *L'article I 3.03 des Statuts dispose que « Le CERN et l'ESO garantissent les prestations acquises par les membres de leur personnel respectif, jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire ». La réalisation de l'objectif de prévoyance n'est donc pas compromis. Il convient cependant d'envisager des mesures de rééquilibrage afin d'éviter toute augmentation du coût des garanties fournies par le CERN et par l'ESO.*
- *La situation de la Caisse à une date donnée ne permet pas de tirer des conclusions sur son équilibre financier à long terme. Seules des projections effectuées « en caisse ouverte » d'après plusieurs combinaisons d'hypothèses portant sur une durée donnée (20 ou 30 ans) fournissent des résultats exploitables dans ce contexte. Ce n'est que par le recours à des modèles projectifs distincts qu'il est possible de mesurer l'incidence respective de différents facteurs (évolution de l'effectif cotisant, adaptation des traitements et des pensions, fréquence des départs anticipés, rendement, longévité, etc.) sur l'équilibre financier futur de la Caisse.*

Nous exprimons les réserves usuelles au cas où certaines informations ou certains faits qui auraient pu avoir un effet sur nos conclusions n'auraient pas été portés à notre attention.

Cette étude a pu être effectuée dans les meilleures conditions possibles par l'actuaire-conseil grâce à l'excellente collaboration qui a prévalu entre les parties concernées. Nous tenons à remercier tout particulièrement l'administration de la Caisse et le groupe de travail pour le soutien et la confiance qu'ils nous ont témoignés.



DR OLIVIER KERN
Administrateur
Expert fédéral LPP
Genève, le 22 avril 2009



STÉPHANE RIESEN
Administrateur
Expert fédéral LPP

Résultats: Au titre des obligations accumulées (ABO)

en CHF

	2008/12/31	2007/12/31
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	3'589'680'474	4'613'976'143
Valeurs de transfert des assurés actifs ou valeurs actuelles des pensions différées (sans l'adaptation future) ¹	1'087'869'930	1'116'763'320
Réserves mathématiques des bénéficiaires ²	3'161'943'985	3'113'636'884
Capitaux de prévoyance	4'249'813'916	4'230'400'204
Provision de longévité ³	126'477'759	108'977'291
Provision technique	126'477'759	108'977'291
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	4'376'291'675	4'339'377'495
DEFICIT TECHNIQUE ⁴	(786'611'200.97)	274'598'648
DEGRE DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS OU DEGRE DE CAPITALISATION ⁵	82.0 %	106.3 %

Remarques :

1) Correspond à 10 % de la valeur actuelle des pensions différées et à 90 % de la valeur de transfert.

2) En cas d'application du recours Ghinet, ces réserves augmenteraient de CHF 67'044'674.- au 31.12.2007 et de CHF 68'084'851.- au 31.12.2008

3) 0,5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions par année depuis 2000.

4) = FP - CP.

5) = FP / CP.

Résultats : Au titre des obligations projetées (PBO)

en CHF

	2008/12/31	2007/12/31
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	3'589'680'474	4'613'976'143
Valeurs de transfert des assurés actifs ou valeurs actuelles des pensions différées (sans l'adaptation future) ¹	1'502'171'013	1'541'513'727
Réserves mathématiques des bénéficiaires ²	3'300'490'005	3'233'357'330
Capitaux de prévoyance	4'802'661'018	4'774'871'057
Provision de longévité ³	132'019'600	113'167'507
Provision technique	132'019'600	113'167'507
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	4'934'680'618	4'888'038'564
DEFICIT TECHNIQUE ⁴	(1'345'000'144.09)	(274'062'420.54)
DEGRE DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTUARIELS OU DEGRE DE CAPITALISATION ⁵	72.7 %	94.4 %

Remarques :

1) Correspond à 10 % de la valeur actuelle des pensions différées et à 90 % de la valeur de transfert.

2) En cas d'application du recours Ghinet, ces réserves augmenteraient de CHF 69'622'566 au 31.12.2007 et de CHF 71'068'106 au 31.12.2008

3) 0,5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions par année depuis 2000.

4) = FP - CP.

5) = FP / CP.

II. COMPOSITION DES ORGANES DE LA CAISSE**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Membres**

F. Ferrini, Président
D.-O. Riska

C. J. van Riel

S. Lettow

G. Deroma
D. Duret, Vice-Président

F. Derie

F. Wittgenstein

P. Lambert
J.-A. Schneider

Nommés par

Conseil du CERN
Conseil du CERN

Conseil de l'ESO

Directeur Général du CERN

Association du personnel du CERN

Association du personnel de l'ESO

Groupement des anciens du CERN
et de l'ESO

Membres professionnels nommés
par le Conseil du CERN sur
proposition du Conseil
d'administration

LE COMITE DE PLACEMENT DESIGNE PAR LE CACP

Précédente composition

Nouvelle composition

Membres

F. Ferrini, Président
 C. Cuenoud, *ex officio*
 D. Duret
 R. Fischer
 P. Geeraert
 S. Lettow
 S. Myers
 M.-J. Simoen
 F. Sonnemann

S. Lettow, Président
 C. Cuenoud, *ex officio*
 D. Duret

Experts

P. Lambert

S. Haury von Siebenthal
 S. Colley

Administration

N. Compard

N. Compard

Observateur

F. Ferrini

En 2008, la composition du Comité de placement a été modifiée afin de se conformer aux nouveaux principes de gouvernance.

III. GROUPES DE TRAVAIL : MEMBRES

Statuts et Règlements (GT I)	J.-A. Schneider (Rapporteur) S. Lettow F. Derie D. Duret J. Steel (Administration)
Politique et principes de financement (GT II)	F. Ferrini (Rapporteur) G. Deroma J.-A. Schneider C. Cuénoud (Administration)
Expert pour le Comité de placement (GT III)	P. Lambert (Rapporteur) F. Ferrini F. Wittgenstein C. Cuénoud (Administration)
Gérant général (GT IV)	S. Lettow (Rapporteur) F. Derie D. Duret F. Ferrini P. Lambert D.-O. Riska C. Cuénoud (Administration)
Étude actuarielle	D. Duret (Président) G. Deroma F. Ferrini F. Wittgenstein F. Sonnemann T. Lagrange C. Hauviller C. Cuénoud (Administration)
Comité de pilotage (solution informatique)	F. Ferrini, Président S. Lettow R. Martens J.-C. Gouache C. Cuénoud (Administration)

ADMINISTRATEUR

C. Cuénoud

Nommés par :

Conseil du CERN

ACTUAIRE-CONSEIL

Pittet Associés SA, Genève

Conseil d'administration de
la Caisse de pensions**MÉDECIN-CONSEIL**

N. Roux (médecin-conseil du CERN)

Directeur Général du CERN

COMMISAIRES AUX COMPTESJusqu'au 30.06.2008 :

Karl Jaros, Der Rechnungshof, Vienne, Autriche

Reinhard Rath, Der Rechnungshof, Vienne, Autriche

À partir du 1.07.2008 :

Bartolomeo Manna, Corte dei Conti, Rome, Italie

Franco Franceschetti, Corte dei Conti, Rome, Italie

Conseil du CERN

PricewaterhouseCoopers

Conseil d'administration de
la Caisse de pensions**IV. MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE
EN 2008****Administrateur**

C. Cuénoud

Service des prestations

J. d'Altilia

E. Clerc

G. Praire

Informatique

C. Lamboley

Service financier

A. Boureau

M. Brouant-Gindre

G. Marme

J. Steel

Gestion interne, valeurs mobilières

F. Armuzzi

M. Herbert

Bureau de l'Administrateur

N. Compard

B. Brugger

V. DEFINITIONS

Alpha

L'Alpha est le rendement positif généré par un gérant par rapport à un indice de référence.

Point de base (pb)

Centième de point de pourcentage (1 bp = 0,01%).

Notation de crédit

Note attribuée par des agences de notation pour évaluer la solvabilité d'un émetteur. Les notations les plus fréquemment utilisées sont celles attribuées par Standard and Poor's (à savoir, de la qualité la plus élevée à la moins élevée : AAA, AA, A, BBB, BB ...). Pour appartenir à la catégorie « investment grade » (qualité investissement), un émetteur doit bénéficier d'une notation supérieure à BBB.

Dérivés

Un produit dérivé est un instrument dont la valeur est fondée et déterminée par un autre titre ou un indice (par ex. futures, swaps, options).

Performance

La performance se définit comme les profits et pertes réalisés ou non sur un actif, une classe d'actifs, un portefeuille ou l'ensemble de la Caisse (performance globale), augmentés des dividendes, intérêts ou loyers nets perçus. La performance est exprimée en pourcentage du capital moyen investi. Elle est aussi appelée performance nominale.

Performance réelle

Il s'agit de la performance corrigée de l'inflation.

Swap

Un instrument de swap est défini comme un contrat de payer ou de recevoir l'écart entre un type de flux de trésorerie et un autre en fonction d'un montant en principal notionnel. Il peut s'agir, par exemple, d'un accord de payer ou de recevoir l'écart entre un taux d'intérêt fixe et un taux flottant, ou la différence entre un indice et le taux d'intérêt à court terme.

Taux technique

Le taux technique est le taux de rendement que la Caisse espère réaliser à long terme, compte tenu d'une marge de sécurité. Il sert de taux d'actualisation pour le calcul des engagements actuariels envers les pensionnés et pour le calcul de la valeur actuelle de la pension différée pour les assurés actifs.

Time Weighted Return (TWR)

Le calcul des performances moyennes sur plusieurs années, par l'enchaînement des résultats d'année en année en vue de parvenir à une performance cumulée, dépend du mode de calcul et de l'objectif recherché. En l'occurrence, pour les calculs de performance et les comparaisons entre banques, sociétés de gestion ou autres fonds de pensions, il convient d'utiliser la méthode «Time Weighted Return», c'est-à-dire appliquer la moyenne géométrique des différentes performances annuelles. Si l'objectif de la Caisse consiste à mesurer le rendement moyen pour le comparer aux hypothèses économiques définies dans les calculs actuariels, il convient d'appliquer la méthode du taux de rendement interne (TRI). En réalité, cette deuxième formule prend en compte l'ampleur des montants investis (ainsi que le moment où ils sont investis) dont l'ordre de grandeur a sur la performance générale moyenne obtenue un effet considérable. Dans cette formule, les capitaux nouveaux ajoutés à la Caisse chaque année génèrent un taux d'intérêt moyen (avant correction pour inflation) variable selon l'année considérée. Leur montant cumulé doit être égal au capital disponible dans la Caisse pour l'année en question. L'application de cette méthode revêt une importance

toute particulière pour additionner des résultats de différentes années afin d'obtenir un rendement moyen du capital investi, sur une longue période.

Erreur de suivi

L'un des indicateurs classiques de risque absolu (de volatilité) est l'écart type dans une série de performances mensuelles. L'erreur de suivi peut être utilisée pour évaluer l'ampleur des risques (des paris) pris par rapport à l'indice de référence.

Montant de la fortune exposée

Le calcul du montant de la fortune exposée (value at risk) s'opère selon une technique faisant appel au calcul des probabilités pour estimer la perte maximale qu'un portefeuille pourrait subir en tenant compte des volatilités historiques associées aux titres figurant dans ledit portefeuille et à leurs corrélations. L'adjectif «maximale» dans ce contexte ne correspond pas à la perte maximale dans le scénario le plus mauvais possible mais seulement à la perte maximale à l'intérieur d'un certain niveau de confiance -le plus souvent 95 %- et pour une période donnée. Une des hypothèses de base de cette approche est que les mouvements de prix historiques des titres sont un guide raisonnable pour déterminer leurs mouvements futurs.

Volatilité

La volatilité est une mesure classique du risque absolu, à savoir l'écart-type d'une série de performances mensuelles.

Rendement

Le rendement est le revenu du capital investi, exprimé en pourcentage dudit capital.